

Mercure galant

I . Mercure galant. 1713-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

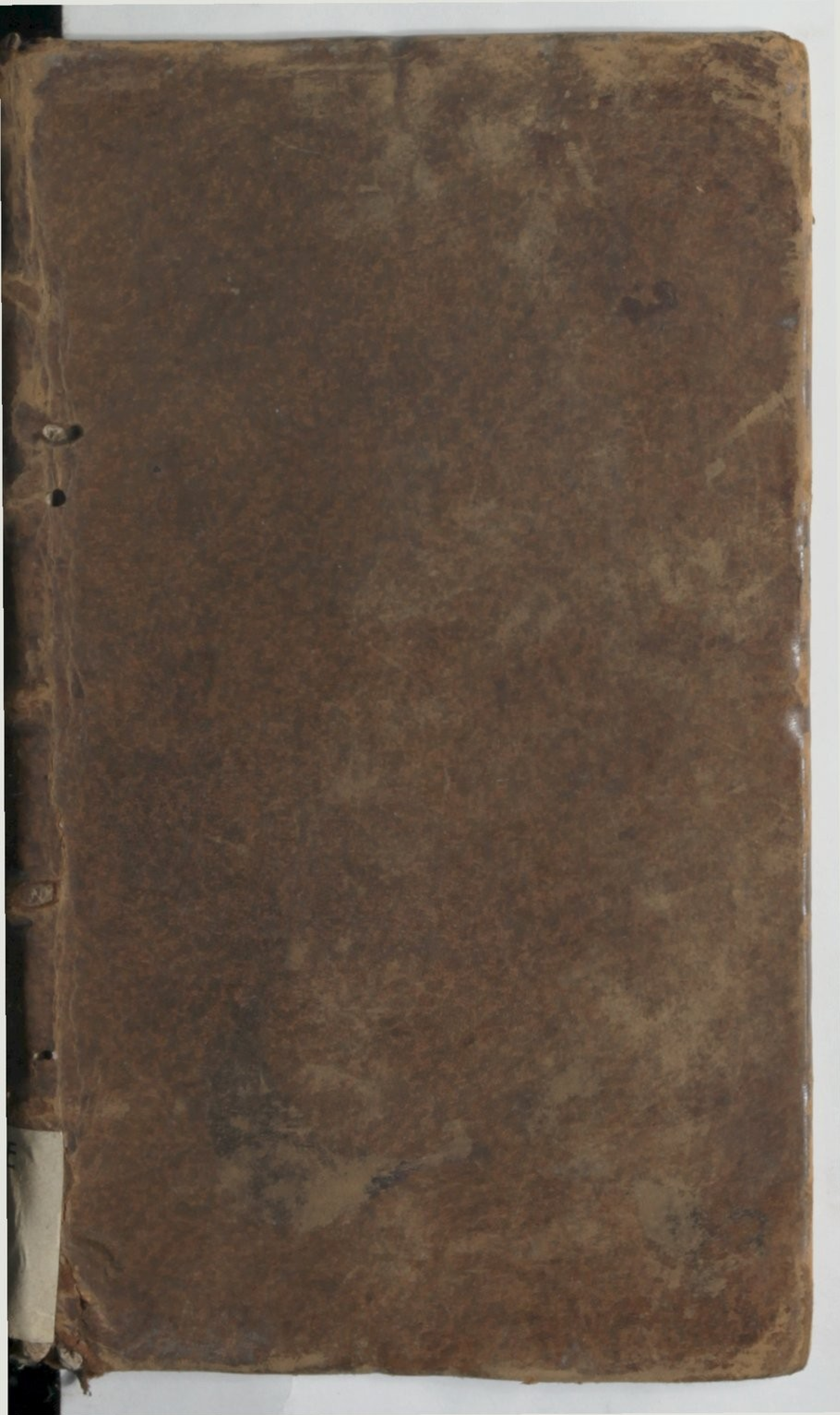
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

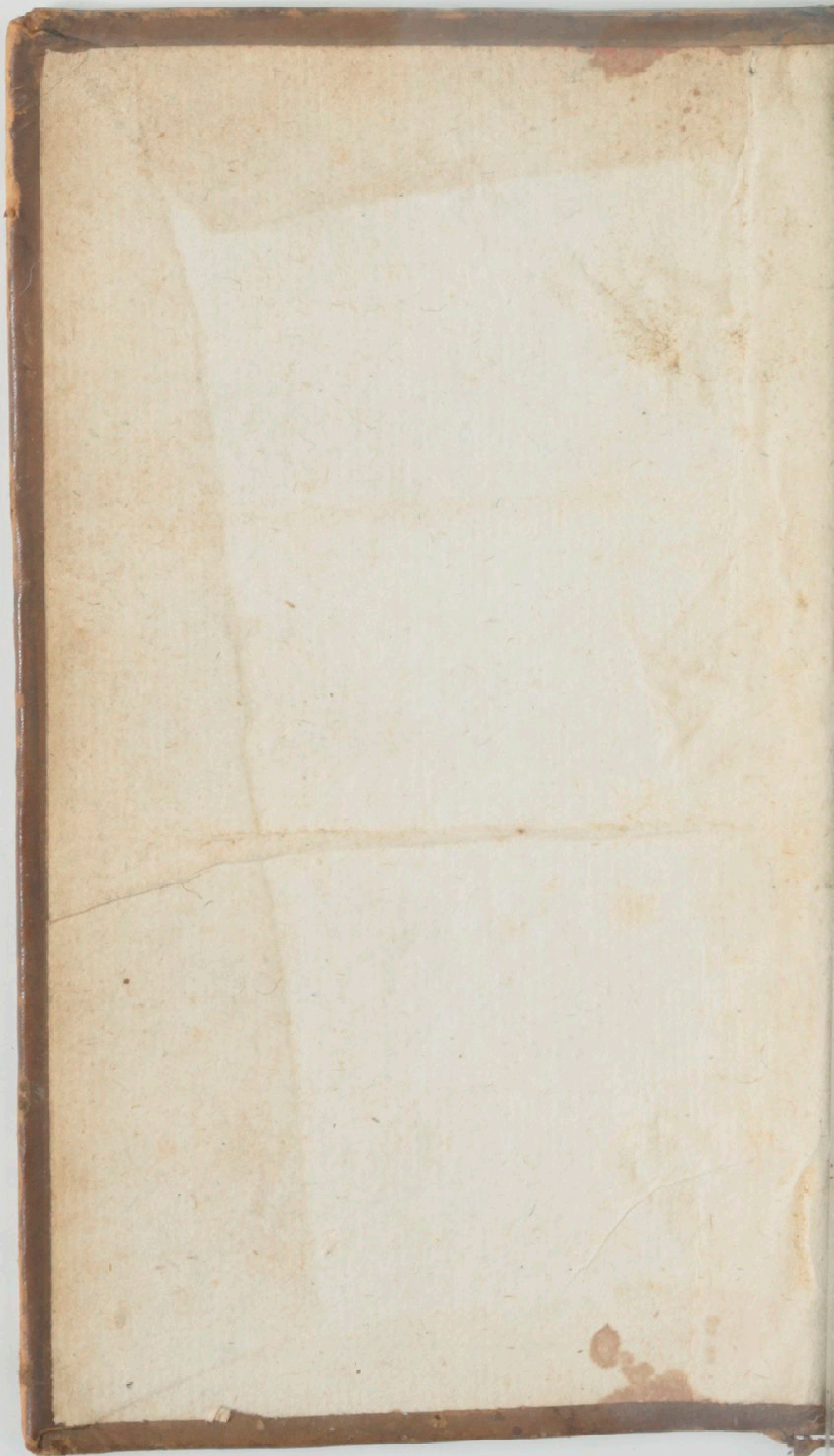
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

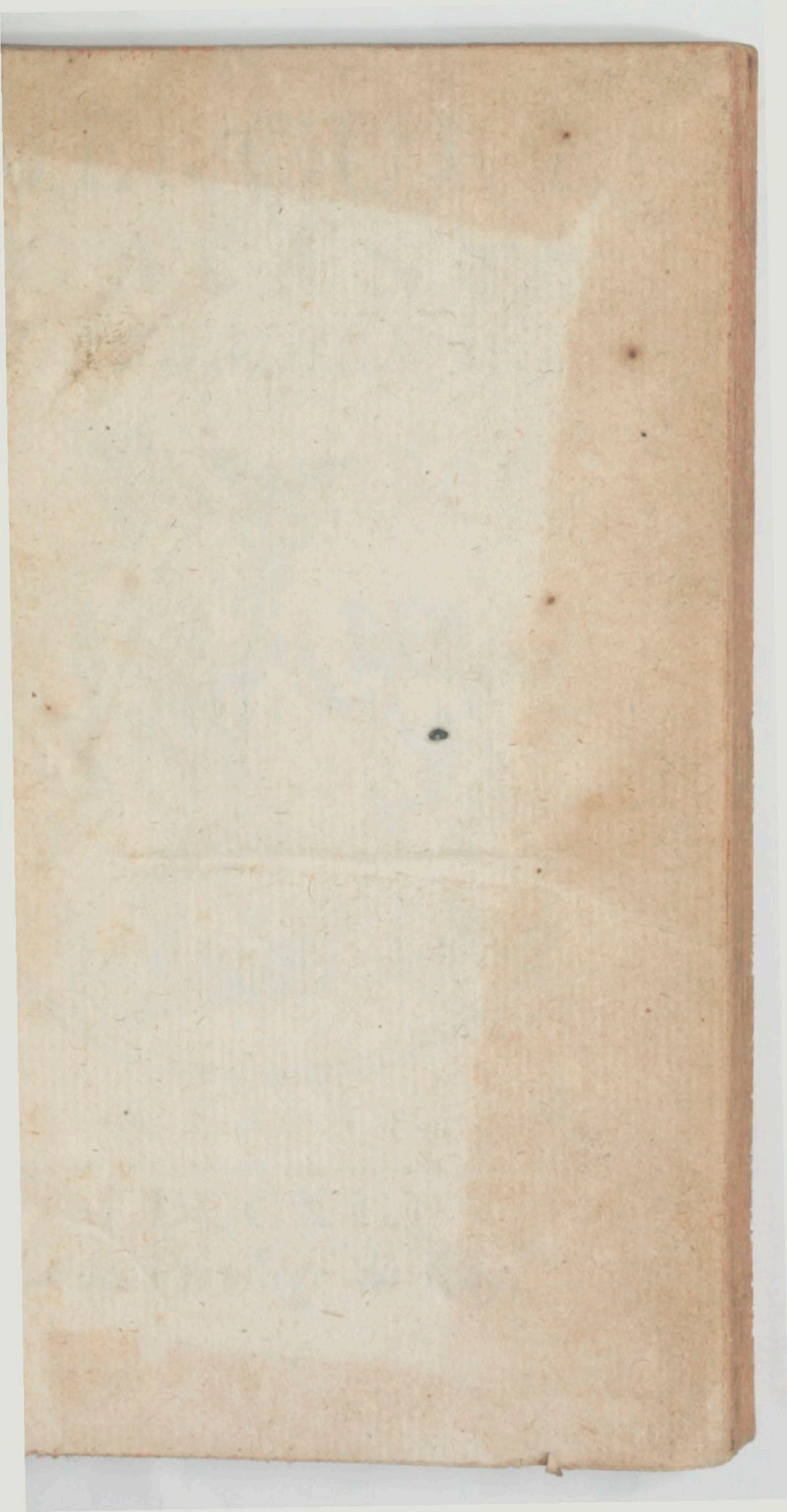
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.







Lc2 (489)

33

C

South

2400

M

MERCURE

GALANT.

DECEMBRE 1713.



A PARIS,

M. DCCXIII.

Avec Privilege du Roy.

**M E R C U R E
G A L L A N T.**

*Par le Sieur Du F****

Mois
de Decembre
1713.

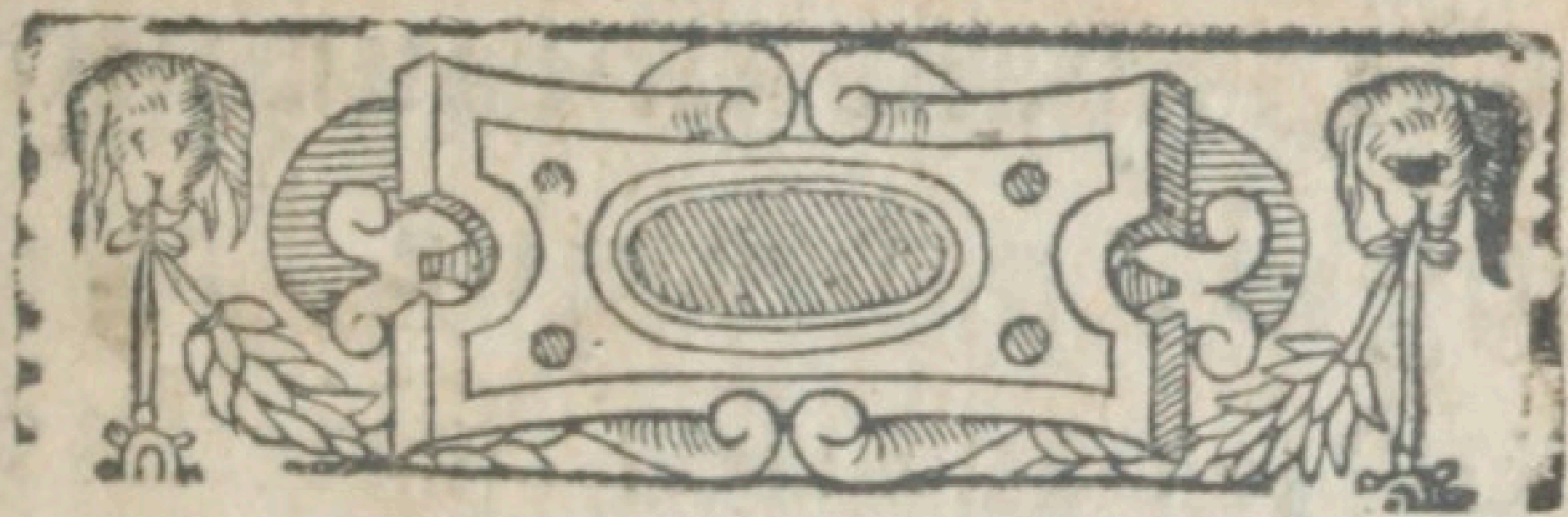
Le prix est 30. sols relié en veau , &
25. sols , broché.

A P A R I S,
Chez DANIEL JOLLET, au Livre
Royal, au bout du Pont S. Michel
du côté du Palais.

PIERRE RIBOU, à l'Image S. Louis,
sur le Quay des Augustins.

GILLES LAMESLE, à l'entrée de la rue
du Foin, du côté de la rue
Saint Jacques.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi.



MERCURE GALANT.

ETRENEES.

QN donne au Pu-
blic en étrenes un
renouvellemēt de
soins pour le Mercure,
ou plutôt un Mercure
nouveau, celui de l'an
Dec. 1713. Aij

4 MERCURE

passé ayant beaucoup languï, parce que l'auteur, par des raisons qu'il a dites les mois derniers, n'a pas pu s'y appliquer, & n'a pu être reconnu pour auteur que parce que le privilege est en son nom.

Il a chargé du soin du Mercure en general un associé, qui contentera le Public autant que le Public peut être contenté, c'est à dire tantôt

GALANT. 5

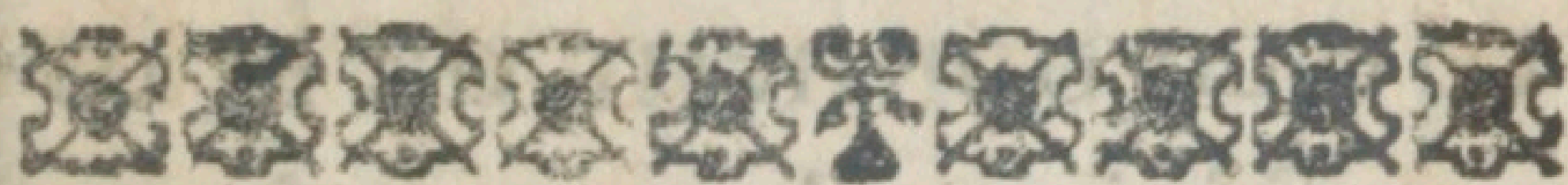
oui, tantôt non, & autant que le peut permettre un livre qui ne sçau-
roit jamais contenter
tout le monde : ce qui
est, comme on sçait, la
definition du *Mercur*.

L'auteur tâchera d'y
placer toujours quelque
petit morceau de lui,
vaille que vaille. Il n'a
pu y mettre que fort peu
de chose ce mois-ci, &
prie les lecteurs de ne
lui rien attribuer que

A iij

quand il y mettra son
nom ou sa marque, qui
fera D. F. Il a ses raisons
pour donner cet avis.

Au reste, il lui pa-
roît qu'excepté l'exac-
titude & quelques me-
moires recherchez qu'
on aura dans la suite,
ce Mercure-ci est passa-
ble, au degré qu'un Mer-
cure doit l'être. C'est au
Public à en juger.

ERUDITION SUR LES
Etrenes.

*Par M. l'Abbé Ros * * **

LEs anciens auteurs ne sont pas d'accord entre eux de l'origine du nom d'étrenes. Les uns appellent étrenes ce qu'on donne dans un jour consacré pour souhaiter quelque bonheur, & la superstition des autres

A iiij

8 MERCURE

tire ce bonheur de la superstition des nombres. Quelques-uns ne souhaitoient d'heureux que le troisiéme jour, & ce nombre de trois comprenoit, selon eux, tous les jours suivans. Ainsi étrenees, selon eux, c'est *troisiémes*, comme si tous les jours de l'année dépendoient du troisiéme. Ainsi troisiémes c'est *trene*, auquel mot ajoûtant la lettre S, selon un usa-

ge ancien , cela fait *stren-
na.*

D'autres font deriver
ce mot de la Déesse Stre-
tinie ou Strenuë. De la
forêt consacrée à cette
Déesse sont venuës les
vervenes qui servoient
de présages à la nouvelle
année. Plusieurs auteurs
doutent que cette ver-
vene fût la même chose
que le gui chez nos Gau-
lois , appelé le gui-l'an-
neuf.

10 MERCURE

Les Gentils ont fait cette Déesse , qu'on a adorée ensuite à Rome sous le nom de Strenna , après luy avoir élevé un Temple dans la voye sacrée , vers le quatrième quartier de la ville , qui regardoit la citadelle , c'est à dire à peu près où sont situez à present les Carmes , assez proche de l'Amphiteatre Flavien & du Temple de Vesta , à côté de la coline

du Mont Palatin.

On invoquoit *Strenna* pour rendre la jeunesse Romaine courageuse ; comme la Déesse Agenorie pour l'exciter à agir, & Stimule pour lui inspirer la ruse & l'adresse : & en même temps ils bannirent hors de la ville la Déesse du repos , de peur qu'elle n'inspirât la paresse aux habitans.

Ils appelloient ceux

12 MERCURE

qui donnent des étrenes *muneraires*, comme ceux qui faisoient représenter & donnoient des spectacles aux peuples. Quintilien fait Auguste auteur de ce mot. Les *muneraires* s'appelloient avant lui les maîtres des Jeux.

Ce qui distingue surtout les presens consacrez à Strenna, & qui leur rend propre le nom d'étrenes, c'est quand on

se fait reciproquement ces presens : cependant on se donnoit en quelques autres temps de l'année des presens de part & d'autre.

Ces étrenes commencerent sous l'Empire des Rois & des Consuls Romains. Rome leur a donné l'origine ; & l'on donne mal à propos le nom d'étrenes aux dons des Indiens , des Mages , des Xemis , des Grecs , &c.

14 MERCURE

On a donné dans tous les temps : mais l'idée d'étrenes a commencé chez les Romains.

En Perse on appelle les presens qu'on faisoit aux Grands, *saluts*, parce qu'en allant au devant des Rois on leur portoit de l'argent à pleines mains. On honoroit les Princes à force d'argent en Judée, en Egypte, &c. & on leur en portoit aussi à la nais-

sance de leurs enfans,
sans que cela portât l'i-
dée d'étrenees.

Polidore écrit, par-
lant des Romains & des
Italiens, que les grands
Seigneurs ont coûtume
de donner au menu peu-
ple, les Papes aux Prin-
ces, aux Cardinaux &
aux Evêques. Peculus
Marius témoigne que
dans toutes les villes de
l'Italie, le premier de
Janvier les jeunes gens

16 MERCURE

faisoient de petits ouvrages d'esprit par émulation, comme nos écoliers, à la louange de leurs parens, maîtres, protecteurs, &c. & leur souhaitant la bonne année en recevoient des presens.

Marcellien, Donatus, & d'autres auteurs parlant de Ferdinand Roy de Sicile & de Naples, dit qu'il dispensa au peuple, aux jeunes étudiants &

& aux apprentifs les mesmes étrenes que ses predecesseurs donnoient & aux Princes & aux Grands de la Cour, & que par cette nouvelle maniere de distribuer les étrenes il s'acquit l'amitié de ses peuples, qui auparavant étoient surchargez par les exactions qu'on levoit sur eux, pour donner des étrenes magnifiques aux grands Seigneurs.

Dec. 1713.

B

Fabrice de Padouë,
Philosophe & Medecin,
rapporte aussi que tous
les Italiens donnoient
les étrenes à leurs en-
fans, les Medecins à
leurs malades, les Maî-
tres à leurs écoliers, &
tous à leurs domestiques,
en leur souhaitant la
bonne année, & qu'il y
avoit une autre sorte de
presens qui s'appelloient
la mancia ; d'où est ve-
nu peut-estre ce que

nous appellons donner
la mance.

Popinia parlant des
Suiſſes, dit qu'ils don-
nent pour étrenes à leurs
enfans des gâteaux &
des pains molets, qu'ils
appellent *helſetton* &
helſſcggen, & que les
Paroiſſiens en font à
leurs Pasteurs qu'ils ap-
pellent *leſtuchin*.

En Allemagne les ſu-
perieurs donnent les é-
trenes à leurs inferieurs,

20 MERCURE

les inferieurs aux superieurs, & les égaux à leurs égaux, & ils ont entr'eux en ce temps-là un grand commerce de liberalitez & de reconnoissances. Le peuple fait ces sortes de presens d'ordinaire precisément au premier jour de l'an.

Au second ce sont les Magistrats, les Princes, les Pasteurs, les Precepteurs qui donnent les étrenes aux parens de

ceux qu'ils élèvent.

Au troisiéme jour ce sont les collegues qui donnent à leurs collegues les étrenes, les époux les donnent à leurs épouses, les amis à leurs amis ; & il semble qu'ils fassent attention à l'excellence du troisiéme jour, qui fondeoit la superstition ancienne sur les étrenes, pour le célébrer par les étrenes du cœur marquées dans les

societez , le mariage & l'amitié.

La solemnité des étrennes étoit commune aux grands , aux moyens & aux petits : mais la nature des dons étoit différente par rapport à la difference des personnes & à celle des temps. Elles consistoient en quelques fruits & herbages , comme Emmach nous le montre dans son dixième livre , où il est dit

que T. Tabruz en donna aux braves Romains & Sabins ; & c'étoit alors une simple branche de verveine, qui se donnoient d'abord comme herbages simples, & qui devinrent un symbole de la valeur & de la victoire. Ensuite on fit succeder aux fruits cruds les friandises & fruits confits ; ce qui subsista long-temps après sa premiere institution : &

24 MERCURE

quand ils joignirent à cela des palmes & du miel, ils les donnoient comme un symbole de la paix publique & de la paix, pour ainsi dire, privée, marquant par le miel la douceur des mœurs, qui est le plus grand present que les Dieux nous puissent faire pour la société.

L'usage de l'or & de l'argent, qui a succédé à mesure que l'avarice
&

& l'ambition a gagné le cœur des hommes, a duré jusqu'à nous. Cette coutume commence à s'abolir parmi nous, non pas par la diminution de ces deux passions, mais par la negligence & la paresse où nous sommes tombez sur tous les devoirs gênans; & ce ceremonial de la société en devient à la vérité plus aisé, plus commode, mais aussi moins

Dec. 1713.

C

affectueux & moins
tendre ; car ces petits
presens ne laissoient pas
de faire souvenir de l'a-
mitié, du respect & de
l'attention que les hom-
mes doivent avoir les
uns pour les autres.

Article des Enigmes.

Parodie de la premiere
Enigme, dont le mot
est le Soufflet.

*En agitant une de mes
oreilles*

Soufflet contre le chaud
pourroit faire mer-
veilles.

Soufflets au dos, au nez,
sous le vent, à côté,
Pourroient rafraîchir en
été.

Contre le froid je suis
utile aussi.

Soufflant le feu vous
l'entendez ainsi.

D'un fleau des humains
je donne en racourci
Une idée assez naturelle.

Le vent c'est ce fleau,

28 MERCURE

Des mers c'est le bour-
reau.

*Et ce qui de mon nom
s'appelle,*

Le soufflet sur la joue a
causé maint que-
relle,

*A maint brave a causé
la mort.*

*Si dans certain métal je
fais un juste effort,*

C'est soufflet d'orgue,
ou je me trompe fort,

*C'est quelquefois pour
jouer pièce*

GALANT. 29

*A Notre - Dame de
Liesse ,
A saint Eustache , à saint
Gervais ,
Et Dieu sçait le bruit
que j'y fais.*

Parodie de la seconde
Enigme , dont le mot
est *la Mouchette*.

*Dans une espece de cer-
cueil ,
Porte - mouchette peut
être agreable à l'œil ,*
C iij

*Je suis le plus souvent
couchée :*

*Mais lorsque j'en suis
detachée ,*

*Mes bras croisez en s'é-
tendant ,*

*Et tôt après en se joi-
gnant ,*

*A l'obscurité font la
guerre.*

*Je pince , je mors & je
serre.*

*Et quoique la mouchette
étreigne en badi-
nant ,*

*Sa morsure en noirceur
se tourne incontinent.*

ENIGME.

*J'ai la couleur d'un dia-
ble, œil de feu, front
cornu,*

*Pied griffé, corps velu,
Je trouble le sommeil,
je blesse la pensée,
Par moy comme le corps
l'ame étant offensée,
Tel qui porte mon nom
vendit mainte forçat,*

C iij

Et fait trembler le scelerat.

*Telle portant mon nom ,
prend le nom d'assas-
sine.*

*J'assassine parfois lorsque
je me mutine ;*

*Je bois parfois en trahi-
son*

*Quand un fer m'ouvre
ma prison :*

*Là je fais mal sans en
avoir l'envie ;*

*Là cependant je perds
la vie.*

J'habite parfois les fo-
rêts,

Comme firent jadis Phi-
losophes abstraits,

Et là je me construis
une caverne

sombre,

Où méditant à l'om-
bre,

Je fais des ouvrages di-
vins

Pour illuminer les hu-
mains.

Autre Enigme.

*Au fond d'un bois j'ai
pris mon origine :*

*Gens grossiers d'esprit &
de mine*

*Entre deux bois encore
ont travaillé sur
moy*

*Pour le sujet & pour le
Roy.*

*Claire comme un miroir,
l'eau claire, trans-
parente*

*M'embelit & me repre-
sente.*

*Je fais plaisir quand je
m'éteins ;*

*Chez les mortels je porte
en même temps*

*L'argent , l'aliment , la
lumiere ,*

*Et tout ce qui conduit
maint homme dans*

la biere ,

*Et le glaive fatal aux
morts*

*Qui souillent quelquefois
mes bords :*

*Mais le rivage m'est
propice ,
Où la femelle , au lieu
d'y pêcher l'écre-
vice ,
Chante parfois en m'as-
sommant de coups ,
Et parfois devant moy
s'incline à deux
genoux ,
Puis me portant dans
sa taniere ,
Me donne forme à sa
maniere.
D'un scelerat mourant*

j'ai souvent le
destin ;

Avec les mains on me
farde le tein ,
Puis me courbant sur
moy l'on me redresse
ensuite.

Assez pour deviner où
l'on me met enfin
La gent devineresse à
present est instruite.





PARAPHRASE
d'un fragment de
Poësies Greques.

P Ar-delà le fleuve fa-
tal
Qui porte les morts sur
son onde,
Et qui roule son noir cris-
tal
Dans les plaines de l'au-
tre monde ;

Dans une forêt de cy-
prés

Sont des routes froides

Et) sombres,

Faites par la nature ex-
prés

Pour la promenade des
ombres.

Là, malgré la rigueur du
sort,

Les plus vieux rajeunis
vont se conter fleu-
rettes,

Et font revivre après

*leur mort
Leurs amours & leurs
amourettes.*

*Arrivé dans ce bas sé-
jour,
Comme vivant j'eus le
cœur tendre,
Je résolus d'abord d'ap-
prendre
Comment on y faisoit l'a-
mour.*

*J'allai dans cette forêt
sombre,
Douce*

*Douce retraite des a-
mans ,*

*Et j'en apperçus un
grand nombre
Qui pouissoient les beaux
sentimens.*

*Les uns gais chantoient
leurs maîtresses ,*

*Les autres étoient aux
aboïs*

*Auprès de leurs fieres ti-
gresses ,*

*Et mouroient encore une
fois.*

Dec. 1713.

D

42 MERCURE

*Là des beautez tristes
Et pâles*

*Maudissant leurs feux
violens,*

*Murmuroiēt contre leurs
galans,*

*Et médisoient de leurs
rivales.*

*Parmi tant d'objets a-
moureux*

*Je vis une ame desolée;
Elle s'arrachoit les che-
veux*

Dans le fond d'une som-

bre allée.

*Mille soupirs qu'elle
poussoit*

*Montroient qu'elle étoit
amoureuse :*

*Cependant elle paroif-
soit*

*Aussi belle que malheu-
reuse.*

*Tout le monde disoit :
Voilà*

*Cette ame triste & mi-
serable ,*

Dij

44 MERCURE

*Et quoy qu'elle fût fort
aimable ,
Tout le monde la laif-
soit là.*

*Ombre pleureuse , ombre
crieuse ,
Helas ! lui dis-je en l'ac-
costant ,
Ame tragique & decla-
meuse ,
Qu'est-ce qui te tour-
mente tant ?*

Chez les morts sans ce-

remonie

On se parle ainsi brus-
quement,

Et l'on renonce au com-
pliment

Dés que l'on sort de cette
vie.

Qui que tu sois, dit-elle,
belas!

Tu vois une ame mal-
heureuse,

Furieusement amoureu-
se,

Et qui n'aime que des

ingrats.

Dans l'autre monde j'é-
tois belle ,

Mais rien ne pouvoit
me toucher ;

J'étois fiere , j'étois
cruelle ,

Et j'avois un cœur de
rocher.

J'étois peste , j'étois rieu-
se ,

Je traitois & bruns &
blondins

D'impertinens & de ba-
dins,

Et je faisois la pré-
cieuse.

Je rendois leur sort dé-
plorable

Lors qu'ils se rangeoient
sous ma loy,

Et dés qu'ils se don-
noient à moy

Je les donnois d'abord
au diable.

C'étoit en vain qu'ils

48 MERCURE

s'enflâmoient.

*Maintenant les Dieux
me punissent ;*

*Je haïssois ceux qui m'ai-
moient ,*

*Et j'aime ceux qui me
haïssent.*

*En vain je soupire &
je gronde ;*

*Les destins le veulent
ainsi ,*

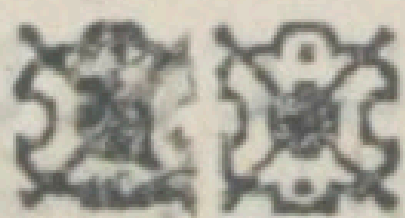
*Les prudes de ce pre-
mier monde*

Sont les folles de celui-ci.

M O R T.

Le Comte d'Adhemar, un des fix Seigneurs que le Roy nomma en 1680. pour être auprès de Monseigneur le Dauphin, mourut le 15. Novembre, âgé de soixante-trois ans.

Il étoit frere du Comte de Grignan, Chevalier des Ordres de Roy, Commandant en Provence.



Dec. 1713.

E

Erudition sur le vin.

Que le vin soit l'appas
le plus doux de la vie, 1
Qu'il bannisse l'ennui,
dissipe le chagrin, 2
3 Enchanter les esprits,
charme le cœur
humain,
Enleve tous les sens, ren-
de l'ame ravie;
Qu'il fournisse au bû-
veur du cœur & de
l'esprit, 4

1 *Non est vivere, sed
valere vita. Martial.*

2 *Date vinum his qui
amaro sunt animo. Prov.
C. 31.*

3 *Ex bono vino plus-
quam ex alio quocumque
potu generantur & mul-
tiplicantur spiritus te-
nues. Avicen.*

4 *Ingenium acuit. Sco-
la Saler.*

52 MERCURE

Qu'il épanche l'odeur du
plus fin ambre-gris, 5

6 Qu'il inspire la joye,
augmente le cou-
rage, 7

Qu'il deride le front des
Catons de nôtre
âge, 8

Qu'il soit de tous les

5 Vinum priusquam
degustetur quintâ parte
sui nectaris processus ma-
millares jam imbuit.
Thes. Rem.

6 Vinum & musica
latificant cor hominis-
Eccl. 40.

7 Vina parant ani-
mos. Ovid. Addit cor-
nua pauperi. Horat.

8 Narratur & prisci
Catonis saepe mero ca-
luisse virtus. Idem.

54 MERCURE

dons que Dieu fait
aux mortels

Le plus précieux, le plus
digne 9

Que par une faveur in-
signe

Il destine pour les au-
tels :

C'est une verité que la
Sagesse même

Nous a laissée emprein-
te en ses divins écrits.

Un homme de bon sens,
de bon goût & d'es-
prit

9 *Natura nihil quicquam è suo penu largita est prestantius vino.*
Gunter. Hyg. p. 76.

§6 MERCURE

Peut-il la recevoir com-
me un nouveau pro-
blème ?

C'est nier de sens froid
un principe arrêté
té 10

Par les graves Auteurs
de la Latinité,
Comme de la sçavante
Grece.

C'est l'aimable lien de
la société, II

Charmant auteur de l'al-
legresse ;

Il fournit les bons mots,

10 *Ire contra omnes insanire est.*

11 *Non habet amaritudinem conversatio illius, nec tedium convictus illius, sed letitiam & gau-*

58 MERCURE

le sel, l'urbanité;
C'est le grand sceau des
mariages,
C'est l'ame des festins,
des bals, des com-
perages, 12
L'ennemi du divorce &
des divisions,
L'arc-boutant des reün-
nions;
Agréable tyran, puissant
moteur de l'ame,
Qui d'un vieillard usé
sçait ranimer la
flame. 13

dium. Sap. c. 8.

12 *Revera voluptas
mensarum atque dclitie
semper habitus est vini
potus, ex cujus suavi-
tate convivii festivitas
omnis & elegantia venit
estimanda. Gunter.*

13 *Vino sublato non*

Voulez-vous dissiper ces
rigoureux ennuis

Qui vous obsèdent jour
& nuit,

Et mettre fin à vos dis-
graces, 14

Bûvez du vin à pleines
tasses.

Infortuné client, qui
crains que ce pro-
cés

Ne te fasse dans peu tom-
ber en decadence,

D'un vin délicieux tâte
sans faire excès, 15

est venus. Eurip.

14 *Dissipat cujus cu-
ras edales. Horat. Fini-
re memento tristitiam
molli mero. Idem.*

15 *Huic calix mul*

Et laisse agir la Provi-
dence

Sur le bon ou mauvais
succés.

Languissante beauté,
dont l'humeur his-
terique,

Indigeste, melancoli-
que 16

Agite un petit corps à
chaque lunaison,

Laissez poudre, eau, bo-
lus & sel diure-

tique,

Je vous promets du vin

impingendus est, ut plorare desinat. Cic. Tusc.

3.

16 *Vis vini præcipua ad crassos humores, ad obstructions, ad morbos frigidos, ac diuturnos, ad quæ quovis syrupo vel medicato liquore præstantius. Fernel. Me-*

64 MERCURE

entiere guerison;
Contre les douleurs de
colique,
D'un rhumatisme af-
freux ou goutte scia-
tique,
Il vaut mieux que les
eaux ni d'Aix ni de
Bourbon :
Car pour briser l'acide il
est seur, il est bon.
Un vin leger & vif vainc
la douleur cruelle 17
Du calcul & de la gra-
velle;
thod.

GALANT.

65

thod. lib. 4. C. II.

17 *Tenue vinum cien-
da urinae magis idoneum
capiti nullam infert no-*

Dec. 1713.

F

66 MERCURE

C'est un doux vehicu-
le , actif, infi-
nuant , 18

A qui cedent Aix , Spa ,
Plombiere & saint
Amand.

Pauvre convalescent ,
veux-tu que l'on ra-
batte

Par un moyen facile &
doux

Les grossieres vapeurs
du foye & de la ratte ,
Qui frapant le cerveau
y font sentir leurs
coups,

xam. Galen. lib. 1. de
euchym.

18 *Quum vinum sit
naturæ jucundum ac fa-
miliare, per omnia sese
insinuans vires in sin-
gulas Et abilitissimas
corporis partes diffundit
atque impertit, estque
optimum medicinae vin-
culum. Fernel ibid.*

68 MERCURE

Congedie à present Ga-
lien , Hippocrate ,
19 Avicene & Fernel ; le
bon vin mieux qu'eux
tous ,

Sitôt qu'il a changé sa
nature de moût ,
Sçaura desopiler , ban-
nir l'humeur ingrate.

Vous qui devenus lan-
guissans

Par l'effort imprévu d'u-
ne paralysie ,

20 Ne goutez qu'à demi
les plaisirs de la vie ,

19 *Bacchus ab antiquis
dicebatur Medicus vul-
gi, eò quòd vino morbos
omnes fugaret. Moreau
ad Scol. Sal.*

20 *Vis vini præcipua
ad morbos frigidos. Fer-
nel.*

70

MERCURE

Le vin ranimera tous
les nerfs impuissans.

21 Beau sexe , rejettez
ces boiffons meur-
trieres ,

Qui changeant vôtre
teint , retranchent le
beau cours

Du printemps fleuri de
vos jours ;

Brisez tasses & caffetie-
res ,

22 Et d'un vin petillant
emplissez vos aiguie-
res :

GALANT. 71

*Vina omnia vires ro-
borant. Gal.*

21 *Gentis ociosa nu-
gamenta.*

22 *Bibat vinum in ju-
cunditate. Judith c. 12.*

72

MERCURE

Il accroîtra le feu de vos
vives paupieres,

23 Le vin vous tiendra
lieu de parure &
d'atours.

Il purge les humeurs que
dans la solitude

24 Contractent les hom-
mes d'étude,

Et d'un flegme impor-
tun sçait les déba-
rasser :

Avecque son secours ils
sçavent retracer

Tant de traits enchassez

23 Son

23 *Son jus pris par
compas redonne la cou-
leur. Dubartois.*

24 *Munite adhibe vim
sapientiae. Hor.*

*Sapientium curas fu-
gat. Idem.*

Dec. 1713.

- G

74 MERCURE

dans leur vaste me-
moire

Et de politique & d'his-
toire.

25 Sans le vin des arts li-
beraux

Verroit-on de nobles tra-
vaux ?

26 Et si nous en croyons
Horace ,

Lut-on jamais sur le Par-
nasse

25 Nam si bono vino
moderatè utantur, longè
seipsis & ad excogitan-
dum acutiores, & ad ex-
plicandum orandumque
uberiores, & ad memo-
riam denique firmiores
evadunt. Moreau.

26 Carmina vino in-
genium faciente canunt.
Ovid.

76 MERCURE

27 Des vers faits par un
bûveur d'eau

Qui valussent ceux de
Boileau ?

28 Nos zelez Orateurs
tonnent mieux dans
les chaires ,

Lors qu'ils s'en vont mu-
nis de quatre ou cinq
bons verres.

Ces mortels enfoncez
dans la devotion ,

Qui boivent par compas
& sans affection ,

29 Gardant les vœux les

27 *Sanè magnus equis
lepidus sunt vina Poëta.*

28 *Fæcundi calices non
fecere disertum. Horat.*

29 *Severioris est vir-*
G iij

78 MERCURE

plus austeres

A saint Thierry , saint
Bâle , Hautvillers &

Cumieres ,

Sentent croître la voix ,
la force & 30 l'on-
ction ,

31 Lors qu'ils boivent les
jours de jubilation

De ce pieux nectar qui
provient sur leurs
terres.

Les Dames en beguin
de Reims & d'A-
venay

GALANT. 79

*tutis calcar & stimulus
vinum. Thes. Rem.*

30 *Potasti nos vino
compunctionis. Ps. 59.*

31 *Non ille, quan-
quam Socraticis madet
sermonibus, te negligit
horridus. Horat.*

80 MERCURE

32 Sentent ceder d'abord
à la liqueur divine
Qui croît sur leurs cô-
teaux ou bien à Ver-
zenay,

Foiblesse d'estomach,
foiblesse de poi-
trine,

33 Qui les tourmente si
souvent,

Et qui leur interdit le
vent.

Enfin quiconque veut,
dans l'extreme vieil-
lesse,

GALANT.

81

32 *Stomachi tedia dis-*
cutit. Thef. Rem.

33 *Vinum in ventriculo*
perfusum ciborum coctio-
nem & distributionem
juvat.

Lac senum.

32 MERCURE

Libre d'esprit & sain de
corps

34 Braver les horreurs de
la mort,

Et se conserver en lieffe,
Qu'il ait en son cellier
un foudre de fin vin,

C'est un recipé tout di-
vin.

35 Avecque lui le pau-
vre oublie ses dis-
graces ;

(Quatre rasades les ef-
facent)

L'artisan son travail, le

34 *Vinum remedium
adversus senectutis du-
ritiem. Plato de leg.*

35 *Bibant &) oblivis-
cantur egestatis suae. Ec-
cles.*

soldat tous les
maux, 36

Le pelerin ses pas, le ga-
lant ses rivaux,

L'homme convalescent
la douleur si cruelle
Que lui causa l'effort d'u-
ne fièvre rebelle, 37

Le prude sourcilleux les
rides de son front, 38

Le vindicatif un affront.
Enfin c'est le tombeau
de toutes les miseres,
Des chagrins, des ennuis
qu'ici nous desespe-
rent ;

36 *Vinum laborum
pharmacum est. Euripid.
in Troad.*

37 *Et doloris sui non
recordentur amplius. Ec-
cles.*

38 *Præcellens est an-
tipharmacum; siquidem
caperatam mirè frontem
exporrigit suave clarum-
que vinum. Rhodig.*

86 MERCURE

C'est l'ame des plus doux
desirs ,

Et l'innocent objet des
solides plaisirs. 39

Sur ce pied je soutiens ,
& contre la Sor-
bonne ,

Que le vin fut toujours
une chose très-
bonne. 40

Le vin , me direz-vous ,
est l'auteur des que-
relles.

Oui , quand il s'intro-
duit dans de foibles
cervelles ,

39 *Tristis sobrietas est
removenda. Senec.*

40 *Tantum vino cre-
ditur attribuisse Æscu-
lapius, ut equâ id cum
numinibus lance statue-
rit. Rhodig.*

Qu'il rencontre un bû-
veur chagrin ou rio-
teux , 41

Ou quelque jeune fu-
rieux , 42

Qui boit avec excès &
se plaît à l'yvresse,
Que le moindre mot
choque & blesse. 43

44 Quoy ? parce que
Noë enyvra sa raison,
Le vin passera pour poi-
son ?

41 *Fel*

41 *Fel draconum vinum eorum. Deuter.*

42 *Vinum multum meracum insanie causa. Hippoc.*

43 *Natis in usum lætitiae sapphis pugnare Thracum est. Horat.*

44 *Vinum in iucunditatem creatum est, non in ebrietatem ab initio.*

90 MERCURE

Sur ce principe vain la
beauté , les at-
traits ,

Les charmes de l'esprit ,
le feu de l'élo-
quence ,

L'érudition , la scien-
ce

Contre l'ordre de Dieu
sont reputés mau-
vais.

Point de présent du Ciel
dont le méchant n'a-
buse ;

La prudence en lui de-

vient ruse

Pour surprendre les in-
nocens ;

L'éloquence mondaine
avec ses doux ac-
cens

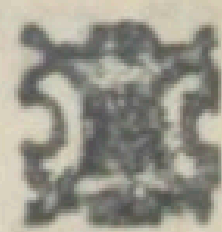
Devient l'art dangereux
d'appuyer le men-
songe ;

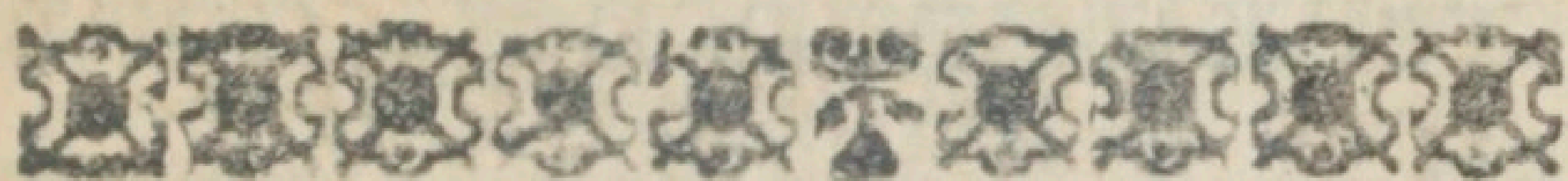
La politique prend la ve-
rité pour songe :

Avecque ses atours cet-
te femme au
filet

Prend l'homme comme
Hij

on fait un timide
oiselet,
Et ces attraits charmans
dont chacun fait
estime.
Lui servent d'échelons
au crime.
Faudra-t-il pour cela
proscrire ces talens
Qui font les hommes
excellens?





L'ISLE DES PESCHEURS.

*Historiette traduite de l'Italien
par M. de Pré***.*

U Ne femme très-sensible à l'ambition, & encore plus à l'amour, venoit de perdre son mari, qu'elle aimoit, & qui étoit Gouverneur de l'Isle des Pescieurs.

Elle se retira dans le

94 MERCURE

creux d'un rocher, dont elle ne sortoit que pour aller pleurer sur le bord de la mer.

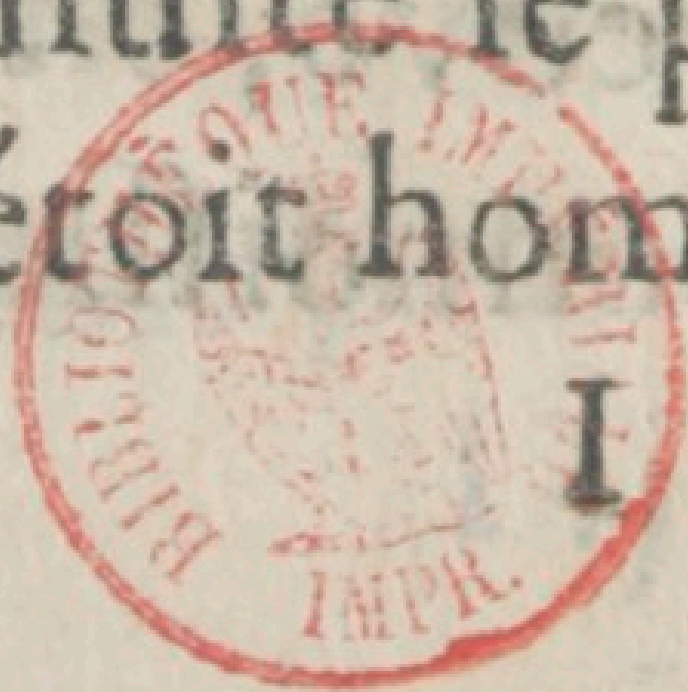
Un pefcheur melan-
colique, & qui pour
pefcher feul s'écartoit
toujours des autres, alla
un jour pefcher de bon
matin, & fe plaça sur
le bout d'un rocher, pro-
che de celui qu'habitoit
Zauraa. (c'étoit le nom
de la veuve) Quoique
depuis fon veuvage elle

n'eût été capable de prendre aucun plaisir ; elle trouva que celui de la pefche étoit fi melancolique, qu'il convenoit à une personne affligée : elle regarda la pefche un peu de temps , & enfuite elle regarda le pefcheur. Il avoit auffi l'air fort melancolique ; c'est ce qui luy plut d'abord : elle s'approcha de luy , & fe mit à pleurer. Le pefcheur , qui ne fçavoit

que lui dire , se mit à pleurer aussi , & ce fut toute la conversation de cette premiere entrevuë. Zauraa rentra dans son rocher, & le pêcheur s'en retourna dans sa cabane. Toute la nuit Zauraa pensa à son défunt mari , & par malheur pour elle elle n'y peut penser sans pleurer, ni pleurer sans se souvenir de celui qui avoit pleuré de compagnie avec elle : elle jugea

jugea que deux pleureurs valent mieux qu'un, & font plus d'honneur au défunt. Elle retourna à l'endroit de la pesche pour y rencontrer son second. Dès la pointe du jour il ne manqua pas de s'y trouver; car il avoit resolu de consoler la veuve. D'abord ils reprirent les pleurs où ils les avoient laissez la veille; ensuite le pescheur, qui étoit homme

Dec. 1713.



de bon esprit, & qui
sçavoit que le meilleur
moyen de retirer quel-
qu'un de sa douleur, c'est
d'y entrer d'abord avec
lui, se mit à parler ainsi.

En verité, Madame,
vous avez bien raison de
pleurer Monsieur vô-
tre mari ; car c'étoit le
meilleur & le plus hon-
nête homme du mon-
de. Comment donc, dit
la veuve, est-ce que vous
le connoissiez ? Non pas,

Madame , répondit le
pescheur : mais j'en juge
par la maniere dont vous
le pleurez. Après plu-
sieurs autres discours de
la même espece , enfin le
pescheur la consola de si
bonne grace , qu'elle be-
nissoit presque le sujet
d'affliction qui luy avoit
attiré un tel consolateur.
Elle l'aima pendant quel-
que temps sans s'en ap-
percevoir ; car fiere com-
me elle l'étoit , elle au-

roit rompu d'abord tout commerce. Le pefcheur qui s'en étoit apperçû d'abord, avoit fait confidence de fa bonne fortune à la fuivante de la veuve, à qui il promit tout fi elle conduisoit la chose jusqu'à un bon mariage.

Cette fuivante étoit une efpece de magicienne, c'est à dire une efpece de fourbe qui avoit lû des livres de magie,

d'Astrologie , de Chiro-
mancie , & autres de pa-
reille trempe. Un soir ,
que sa maîtresse rêvoit
profondément au pef-
cheur , elle lui prit la
main en badinant , &
par certaines lignes re-
doublées qu'elle vit dans
sa main , elle devina qu'
elle étoit destinée à se
remarier. Ce mot de re-
marier l'irrita si fort ,
que la suivante eût vou-
lu le retenir , & n'en

parla plus de la journée.

Le lendemain cette fiere veuve voyant à son ordinaire pescher le pescheur, se surprit dans un mouvement de tendresse si fort, qu'elle ne pouvoit plus le méconnoître. Elle en eut tant d'horreur, qu'elle fut prête à se precipiter dans la mer : on dit même qu'elle s'y precipita, & que le pescheur la repescha

aussitôt. Quoy qu'il en
soit , elle resolut de ne
le plus voir , & elle n'eût
jamais crû pouvoir tenir
sa resolution ; elle la tint
pourtant : mais quels
combats n'éprouva-t-elle
point ? Tantôt elle re-
gardeoit avec horreur
l'objet de sa foiblesse ;
tantôt elle prenoit plai-
sir à penser à lui malgré
elle : en certains momens
elle vouloit mourir , en
d'autres momens elle se

fentoit de la disposition
à vivre. Enfin la Magi-
cienne, qui devinoit tout
ce qu'elle ne vouloit
point lui dire, fit en sor-
te, avec le temps & l'a-
mour, que la veuve con-
fentit à être présente à
une pesche merveilleuse
que la Magicienne lui
proposa, & qui se passa
en cette sorte.

Entre les herbes qu'
elle connoissoit, il y en
avoit une pour laquelle

les poissons avoient tant d'antipatie , qu'elle les faisoit fuir du plus loin qu'ils la sentoient. Du jus de cette herbe le pescheur alloit toutes les nuits froter les filets de ses camarades , en sorte que pendant huit jours on ne put prendre aucun poisson dans toute l'Isle. Les voila desolez ; car ils ne vivoient que de leur pesche , c'étoit tout leur commerce.

On eut recours à l'oracle feur & très-feur ; car l'oracle dépendoit du Sacrificateur , & le Sacrificateur dépendoit de la Magicienne. En un mot elle fit dire à l'oracle que le poisson ne viendrait point se prendre si la veuve de leur Gouverneur ne leur donnoit pour chef le pefcheur en question. Après cela l'oracle fit une belle genealogie au pefcheur ,

pour le rendre plus digne de commander : ensuite sur la foy de l'oracle on deputa vers la veuve , qui refusa , autant qu'il en fut besoin pour persuader qu'elle ne se fût jamais mariée sans la necessité absoluë qu'il y a d'obeïr aux oracles.

Enfin l'histoire dit qu'elle se maria pour le bien public ; que l'amour du bien public lui fit pren-

dre son mariage en patience aussi bien qu'à son mari, qui pour ne jamais oublier sa basse extraction, fit élever un monument magnifique, avec un trophée superbe, où il appendit son habit rustique, sa ligne, ses filets, & toute sa dépouille de pêcheur, & fit graver ces vers au-dessous.

*Rustiques ornemens de
ma pauvre famille,*

Filets , guetres , sabots ,
Et barette Et man-
dille ,

Je n'ai pas de regret de
vous avoir quittez :

Mais je veux vous gar-
der dans mes anti-
quitez ,

Pour me servir un jour
contre la vaine
gloire.

C'est par vous que je
veux commencer mon
histoire

A ceux qui curieux de

110 MERCURE

*mes illustres faits ,
Me croiroient volontiers
descendu des Fasets.
Lorsque vous me verrez
un jour par avan-
ture*

*Succombant sous le poids
d'une injuste dorure ,
Bouffi dans mon jabot
comme un pigeon
patu ,*

*Faites-moy souvenir que
vous m'avez vêtu.*

*Si quelque fat payé pour
illustrer ma race ,*

Retranche à mes ayeux
le filet & la nasse,
Pour me passer sur le
rapé

D'une antique Princi-
pauté,

Pour lors, mes chers ha-
bits, contre cette im-
posture

Vous vous érigerez en
preuves de rotture.



112 MERCURE

✽✽:✽✽✽✽✽✽:✽✽

CHANSON
en étrennes.

Par M. D. L. T.

Avec un petit More d'argent émaillé
de noir.

A Madame la Comtesse de...

JE viens des lointains
climats

*Exprés, je vous jure,
Pour m'attacher à vos
pas;*

*Ne me refusez donc pas.
La bonne aventure au
gué, La*

La bonne aventure.

*Si l'ardent flambeau des
cieux*

*Noircit ma figure ,
J'aimerois ma foy mieux
Brûler au feu de vos
yeux.*

La bonne aventure, &c.

*D'un équipage brillant
Je fais la parure ;
Je fais bien un compli-
ment ,*

Et je dis fort joliment :

Dec. 1713.

K

114 MERCURE

La bonne aventure, &c.

*Je vous prédis aujour-
d'hui,*

Prédiction est sûre,

*Que maint amoureux
transi*

Vous dira tout cet an-ci,

La bonne aventure, &c.

Je ne vous coûterai rien

Pour la nourriture ;

*Vous voir est l'unique
bien*

*Qu'il faut pour mon en-
tretien.*

GALANT. 115

La bonne aventure, &c.

*Chez nous on fait de vos
traits*

*La blanche peinture ;
Je viens pour voir de
plus près*

*Si blanc vaut noir en at-
traits.*

La bonne aventure, &c.

*Un blanc amant vous
vient voir,*

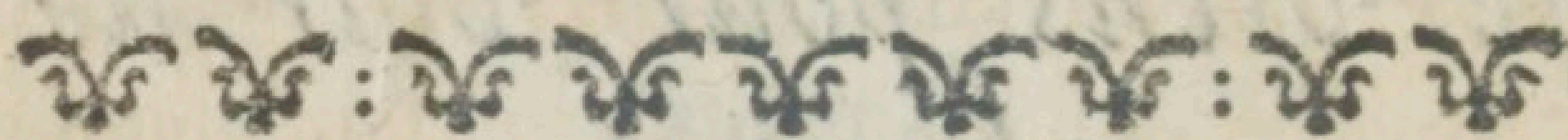
J'en peste & j'en jure ;

Changez donc du blanc

K ij

116 MERCURE

*au noir,
Si de moy voulez avoir
La bonne aventure au
gué,
La bonne aventure.*



A LA BELLE
inhumaine.

*Par le pâle galant de la Foire
saint Germain.*

Avec un homme de pain d'épice.

D'Un tendre amant
recevez le portrait
Dans cet homme de pain

d'épice ;

Il est pâle , doux & discret ,

De son martyre il soupire en secret ,

Le pauvre homme en a la jaunisse.



A LA BELLE JOUEUSE
d'Hombre.

Avec les deux x noirs.

A *qu'en commencement de
quitt l'année*

Voici , Philis , les deux

118 MERCURE

*as noirs ,
Qui pour vous rendre
fortunée
Viennent vous rendre
leurs devoirs.*

*Que la manille les se-
conde ,
Al'hombre vous en jouë-
rez mieux :
Unis ils vaincront tout
le monde
Comme le vade am vos
beaux yeux trait*

GALANT. 119

*Philis , si de leur soin
fidelle*

*Vos beaux yeux sont tou-
jours témoins ;*

*S'ils touchent cette main
fidelle ,*

*Ils seront payez de leurs
soins.*

*Qu'un tiers toujours in-
fatigable*

*Quittant brelan & lans-
quenet ,*

*Ne quitte jamais v^otre
table ,*

120 MERCURE

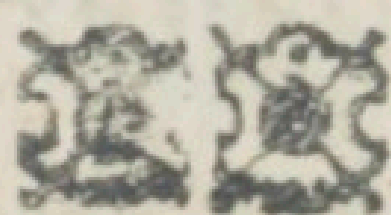
*Et se pique jusqu'au bi-
net.*

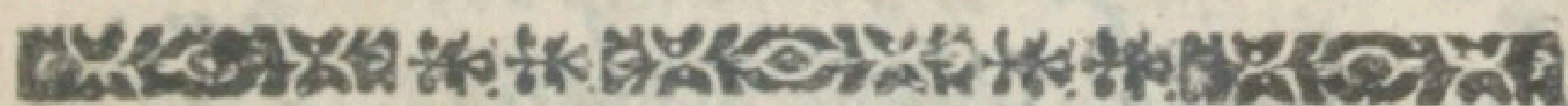
*Voila ce que pour vos
étrennes*

*Un amant vous offre en
ce jour;*

*Iris, faites que pour les
siennes*

*Il devienne heureux en
amour.*





A MONSEIGNEUR
DESMARETZ,
Ministre d'Etat, Con-
troleur General des
Finances.

O D E.

*Quel sort flatte mon
esperance?*

*Quels chants heureux fra-
pent les airs?*

*Le Ciel fait triompher la
France,*

Decembre 1713. L

122 MERCURE

*Le Ciel veut calmer l'U-
nivers*

*Landau se rend, Fribourg
succombe,*

*La discorde aux enfers re-
tombe,*

Elle y va gemir à jamais.

*Quel bonheur, quel com-
ble de gloire?*

*Sur les ailes de la Vic-
toire*

*LOUIS fait descendre
la Paix.*

*Je vois Villars, je vois
Eugene*

Fameux par cent travaux
guerriers,

Malgré l'ardeur qui les
entraîne

Preferer l'Olive aux Lau-
riers

Le Rhin sur son Urne re-
pose,

Du bonheur des lieux qu'il
arrose

Il se plaist à voir les a-
prests

Son Onde se fait violence,

Et l'on diroit que son si-
lence

124 MERCURE

Respecte d'augustes secrets.

Desmaretz, Ministre
fidelle

Du Heros qui comble nos
vœux,

Souffre un moment que je
rapelle

L'Image d'un tems moins
heureux.

Quel tems ? en vain contre
l'orage

La France excitoit son
courage,

Tout sembloit trahir ses
efforts ;

GALANT. 125

Rivaux, fiers de nostre
disgrace

Combien r'anima vostre
audace

L'épuisement de nos tre-
sors?

Ton nom seul calma
nos alarmes

LOUIS le plus sage des
Rois.

Rendit l'esperance à nos
armes

Par la justice de son choix
Que dis-je, projets inutiles

L iij

126 MERCURE

*Sur nos champs toujours
si fertiles*

*L'Hiver exerce sa fureur ;
Le Ciel contre nous se dé-
clare ;*

*Tout perit ; la nature a-
vare*

*Trompe l'espoir du labou-
reur.*

*Quel sort ? quel exés de
misere ?*

*Il en fallut subir la loy ;
LOUIS la sentit com-
Pere*

Et la soulagea comme Roy.

*Tu connus toute sa ten-
dresse,*

*Et de la plus haute sa-
gesse*

Les tresors en lui réunis;

*Il commit son peuple à ton
zele*

*Tout prit une face nou-
velle;*

*Mais nos maux n'estoient
pas finis.*

*L'or, l'argent devenus
Prothées*

128 MERCURE

*Se déroboient à tous nos
soins,*

*Et sous des formes em-
pruntées*

*Augmentoient encore nos
besoins*

*L'Usure monstre plus avi-
de,*

*Que l'Hydre qu'abatit Al-
cide,*

*Jusqu'à ce jour t'avoit bra-
vé;*

*Mais en vain sa ruse fa-
tale*

*S'envelopoit dans un de-
dale.*

GAILLANT. 129

Le fil t'en estoit réservé.

De nos maux tu connus
la source,

Et par un travail assidu
Tu sçûs arrester dans sa
course

Un torrent par tout répan-
du.

Par ton sçavoir, par ta
prudence,

Tu rétablis la confiance ;
Pour réüssir il faut oser ;
Rien n'étonne un Minis-
tre habile ;

130 MERCURIE

*Et plus le temps est difficile
Plus il sçait s'imortalizer.*

*Le sort où tu nous fais
atteindre*

*Passe tous nos vœux &
les tiens ;*

*Nous n'avons plus de
maux à craindre*

*Et nous esperons mille
biens.*

*Les flots des plus fieres
tempestes*

*Qui sembloient menacer
nos testes*

GALANT. 131

*A nos pieds viennent se
briser ;*

*De LOUIS nos destins
dépendent*

*Et nos ennemis lui deman-
dent*

*Ce qu'ils osoient nous re-
fuser.*

*C'est la Paix, que ce
grand ouvrage
Comblera les vœux de ton
Roy.*

*Il vient de t'en donner un
gage*

132 MERCURE

*Dans l'éclat qu'il répand
sur toy*

*Nous la verrons bien-tôt
descendre ;*

*Que ne devons nous pas
attendre*

*Du zele qui brûle ton
cœur ?*

*Poursuis , consacre ta me-
moire ;*

*Tu ne peux augmenter ta
gloire.*

*Sans augmenter nostre
bonheur.*

Les Lettres de Warsovie portent que les Troupes Moscovites sorties de Pomeranie marchent en trois Corps par trois routes differentes ; dont l'un est commandé par le Prince Dolherou ; l'autre par le Prince Repuin , & le troisiéme par le General Baver. Ils sont accompagnez par des Commissaires pour empêcher les desordres.

On mande de Moldavie , que le Roy de Suede , le Roy

Stanislas , & tous ceux de leur parti , estoient tres bien traitez , & que les Ambassadeurs du Czar avoient esté renvoyez à Constantinople , que l'Armée Ottomane estoit toujours campée auprès de Choczinn , que les Tartares se sont éloignés seulement de six lieues , pour la commodité des fourages , qu'on travaille toujours en diligence aux Fortifications de cette Place , & même à construire des barraques pour y faire hiverner une partie de l'Armée , & le reste en Moldavie , en Wala-

quie , & au voisinage du Danube.

Les Lettres de Turquie venues par la voye de Walachie portent que le Grand Vizir avoit déclaré aux Ambassadeurs Moscovites & Polonois , qu'il n'y auroit point de Paix jusqu'à ce que le Czar eut consenti à payer par an quatre vingt mille florins au Kam des Tartares , outre les arrerages du tribut qu'il prétend luy estre dûs , que la Pologne ne cede une partie de la basse Podolie , avec sept territoires de l'Ukraine , où les

Colaques qui ont pris le parti du Roy de Suede vivoient paisiblement, que le Roy Stanislas rentrera dans ses biens & dignitez, & que la Republique promettra que s'il survit au Roy Auguste, elle ne prendra point d'autre Roy que luy. Enfin qu'on laissera passer librement le Roy de Suede par la Pologne, avec une escorte de six mille Turcs. Ces Lettres ajoûtent qu'encores que la disposition des affaires paroisse tres-favorable pour le Roy de Suede, ce Prince souhaite fortement de

retourner dans ses Etats, & qu'il se mettra en chemin aussi tost qu'il le pourra faire avec feureté.

On mande de Hambourg que la mortalité diminuë de plus en plus en plus. Néanmoins les Troupes Danoises occupent encore le Poste de la Montagne près de cette Ville, pour empêcher toute communication avec le pays de Holstein, & le Duc de Hanover a de nouveau interdit tout commerce avec ses Etats, que le Baron de Kortzvoch, Resident de la Cour de Vienne, fit sça-

Decembre 1713. M

voir au Comte de Welling ,
que cette Cour avoit fixé au
15. Decembre le jour qu'on
devoit tenir à Brunswick une
Assemblée pour terminer à
l'amiable les affaires du Nord,
& que les Suedois pourroient
y envoyer un Ministre , &
que la Ville de Tonningen
estoit réduite à une extrême
nécessité , faute de vivres :
mais on assure que le Roy de
Dannemarck estoit disposé à
y laisser entrer quelques pro-
visions , qu'il avoit écrit au
Roy de Prusse qu'il consen-
tiroit à lever le Blocus & à

retirer ses Troupes , pourvû
qu'il demeurât en possession
de tout le Duché de Sleswick ,
jusqu'à la fin de le Negocia-
tion.

On écrit de Stokholm du 8.
Novembre que les deux mille
Moscovites qui estoient dans
la Ville d'Abo s'étoient reti-
rez à l'approche du Contre-
Amiral Taube avec des Gale-
res , craignant qu'il ne mit des
Vaisseaux pour les couper , &
qu'après avoir visité Abo , il
estoit allé joindre la Flot e
Suedoise , qui croisoit de ce
costé-là , qu'un renfort de

Troupes n'attendoit qu'un vent favorable pour faire voile vers la Finlande, qu'elles seront commandées avec celles qui y sont déjà, par le General Taube, ayant sous luy les Majors Generaux Schommer & Lieben : que le General Lubecker qui commandoit ci-devant en Finlande, avoit esté rappellé à Stokolm, où il estoit arrivé, & qu'on vouloit luy faire rendre compte de la conduite qu'il avoit tenuë à la premiere descente que les Moscovites avoient faite en Finlande.

Les Lettres de Vienne portent que les Etats de la Basse Autriche s'estant assemblez en cette Ville, le Comte de Zinzendorff, Chancelier de la Cour, après leur avoir fait un discours, leur demanda un subside de six cent mille florins, avec une recrue de trois mille trois cent Fantassins, & une autre de quatre cent soixante-quatre Cavaliers, & une de deux cent trente-trois Dragons, pour rendre complets les Regiments de leur répartition, qu'on avoit envoyé ordre au Prince Eugene

d'entrer en conference avec
le Maréchal de Villars.

Celles de Palerme portent
que le Roy & la Reine de Sici-
le avoient reçu les soumissions
& les compliments de toutes
les Villes & des Principaux Sei-
gneurs Siciliens qu'ils avoient
reçu avec beaucoup de bonté;
de sorte que la Noblesse & les
Peuples estoient également
satisfaits, & que le Roy de
Sicile commençoit à s'in-
former de l'état des Finances
pour les remettre en meilleur
état & réformer plusieurs
abus, qu'il travailloit avec

une application extraordinaire à rétablir le bon ordre dans le Gouvernement, ayant déjà ordonné qu'on payât à plusieurs personnes les sommes qui leur estoient deûes par des Seigneurs qui refusoient de les satisfaire, qu'il avoit recommandé aux Barons de ne pas donner retraite dans leurs Terres à des bandis & à des scelerats qui commettoient plusieurs desordres, sous peine d'en estre responsables.

On écrit de Londres que la Reine avoit donné le Regi-

ment de Cavalerie du Lieutenant General Langsdor au Brigadier Joceline , celui d'Infanterie du Colonel Durrell , au Brigadier Hams Hamilton , & celui de ce dernier au Colonel Chudleigh : que les Regiments de Popper, d'Evans , & autres qui estoient à la paye d'Angleterre , avoient esté réduits à la paye d'Irlande , le Regiment de Cavalerie de Mylord Windtor a esté cassé, mais il a encore le Regiment de Cavalerie du feu General Wood qui est en Flandres & qui avec celui du
General

General Lumley & celuy des Gardes du Comte de Peterborough, sont les seuls Regimens de Cavalerie qui doivent estre conservez à la paye Angloise outre les Gardes du Corps, qu'on avoit établi cinq Commissaires, qui sont le Chevalier Guillaume Giffard, les Sieurs Samuel Hunter, Nicolas Roop, Thomas Coleby, & Thomas Leyton, pour casser les Regiments de Marine. La Compagnie de la Mer du Sud à quatre Vaisseaux chargez de toutes sortes de Marchandises & prêts à

Decembre 1713. N

146 MERCURE

faire voile pour aller prendre des Negres sur la coste d'Afrique & les transporter à l'Amérique Espagnole, suivant le Contract d'Assiento fait avec l'Espagne.

On mande de Hollande qu'on travaille à terminer les difficultez qui empêchent la conclusion de la Paix d'Espagne avec le Portugal & cet Etat, & que les Ministres de Sa Majesté Catholique ont eû sur ce sujet deux conferences à Rosendal avec l'Evêque de Londres, que le sieur de Goslinga revint de Frise le 5. De-

GALANT. 147

cembre, à la Haye, il se prépare à partir dans peu de jours avec le sieur Buys, pour leur Ambassade à la Cour de France.

On écrit de Bruxelles que les Regiments de Cavalerie de Vander Nath & de Borley-devant Walef qui estoient à la solde Angloise, estoient entrez au Service du Roy de Prusse.

On mande de Cologne que les partis François faisoient des courses en ce pays lesquels avoient enlevé plusieurs Marchands de Cologne qui

N ij

148 MERCURIE

revenoient de la foire de Bonne avec leurs Marchandises.

Les Lettres de Strasbourg portent, que le Maréchal de Villars en estoit parti le 25. Novembre pour aller au Fort Louïs, d'où il partit le 29. pour se rendre au Chasteau de Rastat dans le Marquisat de Bade, où il arriva à trois heures après midy, pour y traiter de la Paix Generale avec le Prince Eugene de Savoye, lequel y arriva le même jour. Le Maréchal de Villars alla le recevoir vers le haut de l'escalier, où ils se presen-

terent mutuellement les Seigneurs qui les accompagnent, & ensuite il le conduisit dans son appartement, d'où après un quart d'heure d'entretien le Prince Eugene conduisit à son tour le Maréchal de Villars dans son appartement. Les Conférences devoient commencer dans peu, s'étant déjà de part & d'autre communiqué leurs Pleins-pouvoirs, que les Troupes du Roy, & celles des Ennemis estoient en marche pour aller prendre leurs quartiers d'hiver.

Nouvelles d'Espagne.

Le Roy a donné l'Ordre de la Toison au Marquis de Brancas Ambassadeur de France , qui le même jour traita magnifiquement tous les autres Chevaliers de la Toison , & plusieurs autres personnes de distinction. Sa Majesté a donné le Collier du même Ordre, au Comte de Montijo. Elle a aussi donné la Regence du Royaume de Navarre , à Don Carlos Gutierrez de la Penna , l'un

des Alcades de sa Maison & Cour. On a publié un Decret par lequel le Roy a réglé le nombre de ceux qui composeront ses Conseils. Le Conseil de Castille sera composé de cinq Presidents, de vingt quatre Conseillers, qui prendront séance selon leur ancienneté, d'un Fiscal ou d'un Procureur General, de deux Avocats Generaux, & de quatre Secretaires.

Le Conseil des Indes sera composé de trois Presidents, dix Conseillers de Robe, de dix Conseillers d'Epée, d'un

152 MERCURIE

Procureur General , de deux
Avocats Generaux, & de trois
Secretaires.

Le Conseil des Ordres, de
deux Presidents, de dix Con-
seillers de Robe, d'un Pro-
cureur General, d'un Avocat
General, & d'un Secretaire.

Le Conseil des Finances,
d'un Controlleur General, de
quatre Presidents, de dix-
huit Conseillers de Robe, de
dix-huit Conseillers d'Epée,
de deux Procureurs Generaux,
de deux Avocats Generaux,
de cinq Secretaires & de cinq
Rapporteurs de Comptes.

La Salle ou Tribunal des Alcaldes , ou Prevosts de Cour , sera composé de trois Presidents , de deux Avocats Generaux , de quatre Secretaires , & de dix huit Lieutenans des Alcaldes : on assure que dans peu on reglera les autres Tribunaux inferieurs.

Sa Majesté a donné la Charge de Secrétaire des Finances des Indes à Don Geronimo de Ustariz : celle d'Intendant de la Province de Seville , au Marquis de Miraflores de los Angeles : celle de Soria à Don Joseph Pedrajas :

154 MERCURE

celle de Valladolid, à Don Nicolas de Hinijosa : celle de Murcie à Don Louis de Mergelina, & celle de la Province de Cuença, à Don Bartholomé Antonio Badaran de Osinaldé.

Les Lettres de Catalogne portent qu'on acheve les Lignes de contrevallation devant Barcelone pour l'assiéger dans les formes : qu'on attendoit de jour en jour l'Escadre de Cadiz, que le Chasteau de Cardonne étoit bloqué : que les Sommetans ou Milices de Catalogne, poursuivoient les

Volontaires & les Miquelets ; afin de rétablir la Paix dans cette Principauté, & quoi-
qu'il fut entré quelques provisions dans Barcelonne, il y manquoit encore beaucoup de choses nécessaires ; celles de Cadiz du 19. Novembre portent que l'Escadre commandée par le Vice-Amiral Pintado, avoit fait voile le même jour de ce Port-là avec un vent favorable ; elle est composée de dix Vaisseaux de guerre & de six Belandres ou Barques armées, elle est destinée pour le Siege de Bar-

156 MERCURE

celone aussi bien que le Marquis de Valdecannas, & les Troupes qui y sont embarquées avec une grande quantité de vivres, de munitions, & d'autres préparatifs de guerre.



E X T R A I T

de la Gazette de Cithere,
le 4. Decembre 1713.

*Un Envoyé du brillant
Hymenée
Paré de fleurs ût audience
icy,*

*Venus étant des Ris envi-
ronnée*

*Il fut admis à leur parler
ainsi.*

*Depuis l'Hymen de cel-
le dont la coupe
Fait l'enjouement de la
table des Dieux ;*

*Pour cas pareil, si jamais
vostre troupe*

*Scût animer les Plaisirs &
les Jeux,*

*Qu'elle y travaille avec
un soin extreme ;*

158 MERCURE

Un jeune objet dans nos
rets est tombé,

Aux yeux d'Hercule il
paroistroit Hebé,

Et je l'ay pris pour la
Jeunesse même ;

Il a l'éclat de Flore au re-
nouveau

Et de l'Aurore en ouvrant
sa Carriere,

Beauté naissante & reçue
au berceau

En survivance aux appas
de sa Mere :

Sa Mere sçut l'art de per-
petuer

GAILANT 159

Ses traits charmans dans
sa belle famille,
Lorsqu'elle fit bonne part à
sa fille

De ses attraits sans les
diminuer:

Ainsi des mois l'inégale
Courriere

Et de ses feux, les autres
feux témoins

Du blond Phœbus em-
prunte la lumière

Tant que jamais Phœbus
en brille moins.

Le jeune objet que l'Hy-
menée engage

160 MERCURE

*Sous nul empire encore n'a
flechi,*

*Et cent beautez fesoient
un doux partage*

*De cent tresors dont il est
enrichi;*

*Il est lui seul plus maistre
en l'art de plaire*

*Que vos trois Sœurs, les
Muses toutes neuf,*

*Pour dire plus, c'est trait
pour trait sa Mere.*

*A ce portrait c'est la jeune
Pleneuf*

*Dit sur le champ la Reine
D'Amathonte,*

GALANT. 161

C'est se moquer, c'est a-
vant la saison

Aller unir les jeux à la
raison,

Et l'Hymenée en devroit
avoir honte;

Dans mon courroux qu'est-
ce qui me retient

L'Ingrat qu'il est, que je
ne le querelle;

Ravir si-tost à.... mais
il me souvient

Qu'encor sa Mere étoit
plus jeune qu'elle

Quand par l'amour son
Decembre 1713. O

162 MERCURE

contrat fut signe,
Contrat si bon au bien de
nos affaires
Qu'à cet Hymen, ma fa-
mille a gagné
Une recrue & de sœurs &
de frères,
La jeune Iris ne m'en pro-
met pas moins;
Cherche l'Amour, qu'il
s'aime qu'il s'apprête
A relever l'Hymen de
tous ses soins,
Qu'il aille seul se mêler de
la feste,

Sur-tout au cas que la pre-
miere nuit

Le même toit mere &
fille rassemble ;

Au grand rapport qu'ont
leurs attraits ensemble

L'Hymen pourroit se mé-
prendre de lit ;

Il passeroit pour d'autant
moins coupable ,

En commetant cette er-
reur au flambeau

Qu'en plein midy du Soleil
le plus beau

Qui la feroit , seroit fort

164 MERCURE

*pardonable ;
On ne devroit qu'après
mûr examen*

*Marier fille ayant si jeune
mere*

*Et sans le soin que je
prend du mystere*

*Quel qui pro quo pourroit
faire l'Hymen.*

*Allez, mon fils, reglez
bien toutes choses,*

*Dit Citherée à l'enfant a-
mouroux,*

*Venez cueillir sur mes le-
vres de roses*

GALANT. 165

Un doux baiser pour ces
époux heureux ;

Que ce baiser les remplisse
de flame,

Qu'il soit suivi du plus
fort de vos traits,

Et que portant jusqu'au
fond de leur ame

Il y demeure & n'en sorte
jamais ;

Et vous, Seigneur, dites à
l'Hymenee

Que s'il formoit toujours
de pareils nœuds

Sa place ici lui seroit desi-
gnée

166 MERCURE

*Avec les Ris, les Graces &
les Jeux.*

LE GAZETIER

à la jeune Mariée.

*J'aurois jadis mieux
badiné peut-estre,
Quand on est jeune, il
sied bien d'estre fou,
Mais, par malheur, Iris
mon sort est d'estre
Vieux Gazetier comme
l'Abbé Bernou;
Hebè la jeune immortelle*

Et vostre inferieure en jeu-
nesse, en appas

A ses Nôces sçut bien ra-
jeunir Iolas,

Daignez faire sur moi ce
miracle comme elle,

Je voudrois prolonger mon
cours

Pour redoubler tous les
jours

Le tendre attachement que
j'ai pour vostre race,

Pourquoy, ne puis-je ra-
jeunir.

Pour ne voir pas si-tost la
fin qui le menace

168 MERCURE

*Puisqu'il n'est que ma
mort, qui puisse le finir.*

ENVOY.

*Ces Vers partent du
cœur, l'amitié les ins-
pire*

*Ils n'ont pas ces merveil-
leux traits*

*Des Pindares nouveaux
dont on vante la Lyre,
Mais les sentimens en
sont vrais.*

Par M. Palaprat.

GALANT. 169

MARIAGE.

Le Marquis de Prie , Aide
de Camp de Monseigneur le
Duc de Bourgogne en 1702.
& 1703. Colonel d'un Regi-
ment de Dragons , nommé
en 1713. Ambassadeur pour
le Roy auprès du Roy de Sici-
le , épousa le 28. Decembre
Agnés Berthelot , fille d'Etien-
ne Berthelot , Ecuyer , Sei-
gneur de Pleneuf , &c. Con-
seiller du Roy en ses Conseils ,
Directeur General de l'Artil-
lerie de France , & d'Agnés

Decembre 1713.

P

170 MERCURE

Rioult Douilly. Etienne Berthelot de Pleneuf, est fils de François Berthelot, Conseiller d'Etat & Secretaire des Commandemens de feuë Madame la Dauphine, qui eut neuf enfans, six garçons :

N Berthelot de Joy, Secretaire des Commandemens en survivance ; Etienne Berthelot de Pleneuf, pere de la Marquise de Prie ; Jean-Baptiste Berthelot de Duchy ; N. . Berthelot de S. Alban, mort Capitaine au Regiment du Roy ; N. . . Berthelot de Rebourseau, Brigadier & Colo-

nel du Regiment de Breragne;
 & N... Berthelot de S. Lau-
 rent. Trois filles : la premiere
 épousa M^r Dombreval, Avo-
 cat General de la Cour des
 Aides ; la seconde , le Maré-
 chal de Matignon ; la troisié-
 me , M^r le President de No-
 vion , President à Mortier au
 Parlement de Paris.

La Maison de Prie est une
 des plus anciennes & des plus
 illustres du Royaume : elle a
 produit de grands Hommes ,
 & divers Officiers de la Cou-
 ronne. Jean de Prie 1. du
 nom , Seigneur de Buzancois

172 MERCURIE

& de Moulins en Berry, vivoit en 1265. Philippes de Prie, Seigneur de Buzancois & de Montpoupon, Sénéchal de Beaucaire & de Nismes, servit au Siege d'Ypres l'an 1328. & en d'autres Sieges. Il avoit épousé Isabeau de Sainte-Maure, de laquelle il eut plusieurs enfans, entr'autres Jean de Prie, Seigneur de Buzancois, & Capitaine de la Rochelle qui servit dans les Armées des Rois Philippes de Valois, & Jean, & se signala au Siege de la Charité, & à la bataille d'Auray en 1364.

Il eut Philippes Courault, sa femme, Jean de Prie, Seigneur de Busancois & de Moulins, qui prit alliance avec Isabeau de Chanac, dont il eut Jean de Prie, Seigneur de Busancois, grand Pannetier de France, & Capitaine de la grosse Tour de Bourges, qui fut tué l'an 1427. en defendant cette Place contre les Anglois; Antoine de Prie, Chevalier Seigneur de Busancois, de Montpoupon & de Moulins, étoit grand Queux de France, l'an 1431. Il épousa Madeleine d'Amboise,

174 MERCURIE

fille d'Hugues d'Amboise, Seigneur de Chaumont, &c. dont il eut Louïs de Prye, René Cardinal, & Aimar, Radegonde, Religieuse à Poissy, morte en 1501. Charlotte, Mariée à Geofroy de Chabannes, Seigneur de la Palisse, & Catherine, femme de Louïs du Pay, Seigneur du Coudray en Berry.

Louïs de Prye, Seigneur de Buzancois, Chambellan du Roy & grand Queux de France, épousa Jeanne de Salafart, dont il eut Aimoin de Prye.

Aimar de Prye, Seigneur

GALANT. 175

de Montpoupon & de la Mothe, alla à la Conqueste de Naples avec le Roy Charles VIII. en 1495. & se trouva à la prise de Capouë en 1501. & au secours de Therouanne en 1513. il fut Conseiller & Chambellan du Roy, Grand Maistre des Arbalestriers de France en 1523. & Gouverneur du saint Esprit. Ce Seigneur épousa en premieres nôces Claude de Traves, fille de Thibaud Seigneur de Draci, & en seconde Claudine de la Baume, fille de Marc Comte de Montrevel, des-

176 MERCURIE

quelles il a eu plusieurs enfans.

René de Prie Cardinal Evêque de Bayeux , Abbé de Bourguëcil ; soutenu du credit de son cousin germain , le Cardinal d'Amboise, il s'éleva aux Dignitez de grand Archidiaque de Bourges , d'Abbé de Bourg - Dieu , de la Prée , d'Evêque de Laictoure , de Limoges , de Bayeux , & enfin à celle de Cardinal qu'il obtint du Pape Jules II. en 1507. deux ans après le Cardinal de Prie alla à Rome & s'y trouva avec le Cardinal de Clermont , lorsque le Pape Jules

II. prit les armes contre le Roy Louis XII. ce Pontife fit arrêter le Cardinal de Clermont, & deffendit au Cardinal de Prie de sortir de Rome sous peine d'être privé de ses Benefices ; mais ces précautions furent inutiles. Les Cardinaux de Prie, de Carvaïal, de saint Severin & quelques autres se retirèrent à Gennes, d'où ils vinrent à Pise tenir leur Concile ; ce coup irrita furieusement le Pape, qui les priva du Cardinalat ; mais ils furent rétablis sous Leon X. Le Cardinal de Prie

178 MERCURE

mourut en France le 9. Septembre 1516. & fut enterré à l'Abbaye de la Prée, où l'on voit son Tombeau.

Aymar de Prie I I du nom Marquis de Coucy, Baron de Montpoupon épousa le 23. Mars 1593. Louïse de du Hautaner, fille de Guillaume Seigneur de Fervagues Maréchal de France, dont il eut Aymar de Prie tué au service du Roy au Siege de Montauban, en 1621. Louïs & François de Prie Baron de Plannas de qui Marie Brochart fille de Pierre Seigneur de Marigny, a

laissé N. de Pre qui a des enfans.

Louïs de Prie, Marquis de Toucy épousa Françoise de saint Gelais fille d'Artus, Seigneur de Lanzaç, & de Françoise de Souvry, morte le 29. Avril 1693. dont il a eu Charlotte de Prie mariée le 27. Fevrier 1639. à Noël de Bullion, Marquis de Gallardon, Seigneur de Bonnelles Conseiller d'honneur au Parlement de Paris & Commandeur des Ordres du Roy, morte le 14. Novembre 1700. âgée 78. & Louïse de Prie Marquise de Toucy

180 MERCURIE

Gouvernante des Enfans de France, & Surintendante de leurs Maisons, alliée le 22. Novembre 1650. à Philippe de la Mothe-Houdancourt Duc de Cardonne Maréchal de France, morte le 6. Janvier 1709. âgée 85. ans.

François de Prie Baron de Plannas, après la mort de Louis de Prie son aîné, demeura le Chef de la maison. Il épousa Marie Brochard fille de Pierre Brochard Seigneur de Marigny, Maître des Requestes de l'Hôtel de la Ville. Il eut pour enfans Aymar,

GALANT. 181

Antoine , Edme , & Jean de
Prie.

Aymar Antoine de Prie ,
âiné de la Maison , Baron de
Plannas &c. Maréchal de
Camp , épousa Jacqueline de
Ferrés fille unique de N. Ferrés
dont il eut Leonor & Louis
de Prie , qui a épousé Mlle.
de Pleneuf.

Roland Aymar de Prie
Abbé du Papat , & Leonor
de Prie Capitaine de Cava-
lerie.

Madame la Princesse de
Ting y , acoucha le 30. No-
vembre d'un fils , que l'on

182 MERGURE

nomme le Comte de Luxe,

Elle est femme de Messire
Christian Louïs de Montmo-
rency-Luxembourg, comme
cy devant sous le nom de
Chevalier de Luxembourg,
& depuis son mariage sous le
nom de Prince de Tingry. Il
est fils de feu Mr le Maré-
chal de Luxembourg, & fre-
re de Mr le Duc de Luxem-
bourg, Gouverneur de Nor-
mandie, premier de Mr le
Duc de Chastillon & de Ma-
dame la Princesse de Neuf-
châtel; je ne puis étendre
davantage l'Eloge de la Mai-

fon de Montmorency que celle que je vous ay donnée cy-devant dans le Mercure du mois de Decembre 1711. lorsque je vous ay parlé du mariage de Mondit Seigneur le Prince de Tingry où je renvoye le Lecteur. Quand à la famille de Madame la Princesse de Tingry, elle se nomme Marie Louise de Harlay; elle est fille de Messire Achiles de Harlay 4^e du nom, Comte de Beaumont, Conseiller d'Etat, & de Dame Anne Renée du Louët, fille du Marquis de Coetjanval, Doyen

184 MERCURE

du Parlement de Bretagne,
& petite fille de Achilles de
Harlay 3^e du nom, Comte
de Beaumont, premier Presi-
dent au Parlement de Paris,
qui a rempli cette haute digni-
té avec tant d'integrité & de
gloire pendant l'espace de 18.
ans. Cette famille de Harlay
descend de Gautier de Harlay,
Sergent d'armes du Roy, qui
vivoit en 1397. & depuis luy
Madame la Princesse de Tin-
gry est au onzième degré.
Cette famille a donné de tres-
grands hommes, Robert de
Harlay, Baron de Monglac

G A L L A N T. 185

a esté grand Louvetier de France; Jean de Harlay a esté Chevalier du Guet, à Paris en 1461. Christophe de Harlay, fut President à Mortier à Paris en 1555. Achilles de Harlay fut President à mortier, Conseiller d'Etat, puis Premier President. Achilles de Harlay 2^e du nom fut Conseiller au Parlement, Maistre des Requestes, Conseiller d'Etat, puis Procureur General en 1661. pere d'Achiles 3^e du nom, dont j'ay parlé cy-dessus & qui fut Conseiller au Parlement, Procureur Gene-

Decembre 1713.

Q

ral, enfin premier President, qui étoit l'Ayeul de Madame la Princesse de Tingry.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches dans lesquelles il s'est rencontré quantité d'hommes tres illustres, & des alliances tres considerables ; entr'autres Nicolas Auguste de Harlay, Maistre des Requestes, qui a esté un tres grand Negotiateur comme il a paru dans ses Ambassades, ayant esté Plenipotentiaire à Francfort en 1681. & pour la Paix generale à Ryswick en 1697.

L'Eglise a eu des Prelats de distinction de cette famille dans la branche de Chamvallon, entr'autres François de Harlay, Abbé de S. Victor, premier Archevesque Roüen, & François de Harlay, son Neveu, & son successeur à l'Archevesché de Roüen, puis Archevesque de Paris, Duc de S. Clou, en faveur de qui le Roy Louis XIV. érigea la Terre de S. Clou en Duché Pairie, & pour luy & ses successeurs, Archevesques de Paris, le Roy le fit aussi Commandeur des ses Ordres en

188 MERCURIE

2664. & le nomma au Cardinalat en 1690. pour la premiere Promotion qui se feroit en faveur des Couronnes : mais la mort l'empêcha en 1695. de recevoir cet honneur.

M O R T S.

Dame Helene de Besançon, épouse de Louis-Charles, Prince de Courtenay, & auparavant de Messire Jean le Brun, Maître des Requestes & President au Grand Conseil, mourut le 30. Novembre.

GAILLANT. 189

Edme Baugier , Seigneur
de Voise & de Montrouge ,
l'un des Fermiers Generaux
de Sa Majesté , mourut le 30.
Novembre

Dame Marie - Madelaine
Gucrapin de Vaureal, veuve
de Messire Louis Sevin, Mar-
quis de Bandeville, Colonel
d'un Regiment d'Infanterie,
mort en 1674. des blessures
qu'il reçût à la bataille d'Eins-
heim, mourut sans laisser
posterité le 3. Decembre
1713. en sa soixante-quatrié-
me année.

Dame Marie le Bel, veuve

190 MERCURIE

de Jean de la Baune, Conseil-
ler, Secrétaire du Roy, &
Greffier en Chef au Criminel
du Parlement, mourut le 9.
Decembre

Messire Gabriel Choart,
Chevalier, Seigneur du Trem-
blay Surintendant de la Mai-
son de feuë Madame la Dau-
phine; mourut le 16. De-
cembre.

E'LECTIONS.

Le 23. de ce mois, le
sieur de la Monnoye fut reçu
à la place vacante dans l'A-
cademie Françoise, par le de-
cés de l'Abbé Regnier des

Marais, & l'Abbé d'Ettrées, Chevalier de la Compagnie, répondit à son discours avec beaucoup d'éloquence. Quelques jours auparavant le sieur Dacier avoit esté élu Secrétaire perpetuel à la place de l'Abbé Regnier, qui l'avoit exercé depuis la mort du sieur Mezeray, successeur du sieur Conrart.

Le Reverend Pere Feuillée, Religieux Minime, Mathématicien de Sa Majesté, que Monseigneur le Comte de Pontchartrain avoit envoyé par ordre du Roy en 1707.

192 MERCURE
aux Indes Occidentales pour
y travailler à la perfection des
Sciences & des Arts, a presen-
té à sa Majesté une partie de
ses ouvrages, qui les a reçûs
avec beaucoup d'agrément.

*On trouve chez Rondet
Imprimeur, rue de la
Harpe, vis-à-vis la rue
du Foin, la suite de l'Al-
manach Historique; an-
noncé dans le Mercure de
Decembre 1712.*

EXTRAIT

*du Discours de Monsieur de
Reaumur sur la prodigieuse
ductilité de diverses matie-
res, leu dans l'assemblée pu-
blique de l'Académie Raya-
le des Sciences, le 15. No-
vembre.*

DANS le Mercure der-
nier nous nous contentas-
mes de faire connoître le
sujet de cette dissertation,
d'indiquer les matieres cu-
rieuses qui y sont exami-
nées; nous avertîmes aussi
qu'elle estoit remplie d'un

Decembre 1713.

R

grand nombre d'observations singulieres, écrites d'une maniere qui seule estoit capable de les faire recevoir agreablement, on nous sçauroit mauvais gré si nous en estions restez là, nous allons tascher d'en donner une idée plus complete.

Pour embrasser tout ce qui regarde la merveilleuse ductilité de divers corps, M. de Reaumur divisa les corps ductiles en deux classes; dont la premiere comprend les corps qu'il

nomma ductiles durs , & la seconde les ductiles mous. Les metaux qui s'estendent sans marteau, ou en passant par la filiere, luy fournirent des exemples de la premiere espece de ductilité. Le Pere Mersenne, Furtiere, Rohault, & divers Scavans, que M. de Reaumur eut soin de citer, ont fait des calculs pour montrer jusques où les batteurs d'or estendent l'or en feüilles, & jusques où les tireurs d'or estendent les lingots dorez, dont ils

forment les fils que nous employons dans une infinité d'ouvrages. Mr de Reaumur qui a décrit les arts du batteur d'or & du tireur d'or pour servir l'histoire generale des arts , a trouvé poussé la ductilité des métaux bien plus loin que les Anciens ne l'avoient dit. Les arts se perfectionnerent , nous nous contenterons de rapporter qu'il fit voir par des expériences exactes que l'on estend un lingot ou une espece de cylindre d'argent :

doré d'environ vingt deux
pouces de long, & de quin-
ze lignes de diametre, qu'
on estend, dis-je, ce cy-
lindre jusqu'à ce que sa lon-
gueur parvienne à celle de
cent onze lieuës. Le cal-
cul qu'il donna de l'épais-
seur de la couche d'or qui
couvre les lames d'argent
doré dans lesquels est re-
duit ce lingot, est encore
plus surprenant. Cette cou-
che d'or n'a pas souvent
d'épaisseur la 300000. par-
tie d'une ligne ; Mr de
Reaumur a même fait des

experiences où il la reduite à n'en avoir que la millionnième partie après avoir examiné les ductiles durs, Mr de Reaumur passa aux ductiles mous. Entre les corps il donna le premier rang au verre; il avertit au reste qu'on ne devoit pas estre surpris de ce qu'il donnoit cette place à la plus cassante, & à la plus roide de toutes les matieres. Lorsque le feu l'a penetrée on la peut travailler comme une cire molle. Il expliqua comment avec le

verre on forme des fils plus déliez que les cheveux, & qui se plient de mesme au gré du vent. Enfin il montra qu'on pouvoit rendre flexibles ces fils à un point estonnant; & que si nous en sçavions faire d'aussi déliées que le sont ceux dont les araignées forment les coques qui enveloppent leurs œufs; que probablement ils seroient propres à entrer dans des tissus. De sorte, s'il est vray de dire que le verre n'est pas malleable, qu'il n'est pas seur

de dire qu'il n'est pas *textile*. Il raconta aussi la maniere dont il avoit tiré de pareils fils beaucoup plus déliez que ceux que les ouvriers filent, & plus fins mesme que les fils des vers à soye.

Aprés tout Mr de Reaumur avoüa que nous es-tions peu habiles à travailler les corps ductiles mous, mais qu'heureusement la nature nous a dédommagé de ce que nous ignorons de ce costé-la, il dit qu'elle instruit une infinité d'ani-

maux à les estendre pour nous; nous n'avons qu'à mettre en œuvre les fils qu'ils nous préparent. Les Vers à soye sont ces animaux. Ils tirent leurs fils d'une matiere visqueuse contenuë dans leurs corps. A mesure que cette matiere s'estend elle prend de la consistance, elle devient soye. Pour faire voir néanmoins jusques où la nature sçait estendre une matiere molle, Mr de Reaumur ne crut pas devoir s'arrester à la soye des Vers. Les Arai-

gnées luy en fournirent de meilleures preuves. Mais avant de faire voir quelle est la prodigieuse finesse des fils de certaines especes d'Araignées, il décrivit la belle mécanique que la nature employe pour former ces fils, il entra dans le détail de toutes les parties destinées à cet usage. Dans le corps d'un si vilain animal il y a un appareil surprenant près du derriere de l'Araignée; on voit six mamelons, le bout de chaque mamelon examiné au

microscope, paroist percé d'un nombre de trous prodigieux, Mr de Reaumur crut trop dire en assurant qu'il n'y avoit pas un de ces bouts qui n'eust plus de mille trous. Chaque trou donne passage à un fil séparé. L'Araignée ayant six mamelons peut donc faire sortir de son corps plus de six mille fils à la fois, ou plustost ces six mille fils séparés sont actuellement formés dans son corps. Tout déliés qu'ils sont, ils ont chacun leur tuyau particu-

lier qui les conduit jusques aux reservoirs où est contenue la liqueur dont ils sont formez. A la sortie du mamelon plusieurs de ces fils se réunissent ensemble, & en composent un, tel que sont ceux dont les araignées font leurs coques.

Mais quelle est la prodigieuse finesse de ces fils dont l'assemblage ne compose qu'un fil plus delié que tout ce que nous connoissons. Enfin si au lieu de considerer ces 6000. fils dans les grosses Araignées

on les considere dans certaines Araignées naissantes, qui ne peuvent presque estre apperçues elles-mêmes qu'avec le Microscope, on aura bien de quoy admirer les ouvrages de la nature.

Nous ajousterons icy une chose, dont nous oubliâmes à parler dans le dernier Mercure, qui ne doit pas estre indifferente au Public. C'est que le Pere Gouye, après avoir fait un Extrait très-exact des Discours précédens, annonça au Public que M. de Reau-

mur s'estoit chargé en partie de l'exécution du projet que l'Académie a formé de donner des descriptions de tous les Arts & Metiers, de tous leurs procedez, de tous leurs instrumens, leurs machines, &c. Ce projet dans l'exécution a esté généralement souhaitté, soit dans le Royaume, soit dans les Pays estrangers, comme très-utile, soit pour le progrez, soit pour la conservation des Arts. Le Pere Gouye annonça en même temps que M. de Reaumur

avoit desja décrit un grand
nombre d'Arts des plus cu-
rieux , dont il donneroit
bientost un gros volume.



*Pour M. le Dauphin , au sujet
d'une aventure entre luy
& le petit Marquis de
Brancas.*

Muses , prenez vos plus
brillans atours ,
Vos patins neufs , vos ha-
bits des bons jours ,
Vos beaux pendants, foyez

208 MERCURIE

proprettes & blanches,
Telle qu'un jour de Feste
ou de Dimanche.

Il faut partir dès demain
pour la Cour,

Un jeune Prince aussi beau
que l'amour,

Enfant des Dieux, par ses
graces, exige

De tous les cœurs un juste
hommage-lige;

Chacun s'empresse à luy
rendre le sien,

Portez luy viste & le vostre
& le mien.

C'est ce Dauphin, seul
gage

GALANT. 209

gage qui nous reste,
D'un pere helas ! que le
courroux celeste

Malgré les cris des peuples
gemissans,
Nous enleva dans la fleur
de ses ans.

Fasse le Ciel, appaisant sa
colere,

Qu'un jour le fils nous rem-
place le pere,

Nous ne pouvons souhait-
ter aujourd'huy,

Rien de plus doux ny pour
nous, ny pour luy.

Mais arresté, que vois-je
icy ma Muse,

Decembre 1713.

S

210 MERCURIE

Vous qui d'abord eston-
née & confuse,
Et dans le cœur murmu-
rant contre moy,
Vous deffendiez d'acce-
pter cet employ
Au tendre nom du Dau-
phin de la France,
Vous reprenez toute vos-
tre assurance,
Et semblez mesme à votre
air vif & gay,
Ne demander qu'à partir
sans délay.
Je vois le point, & je crois
vous entendre,
Pour un enfant dans l'âge

GAILLANT. 211

le plus tendre ,
Et qui ne compte encore
que trois moissons ,
Me dites-vous, faut-il tant
de façons ?
Muse , tout doux , qui vous
laisseroit faire
Vous me feriez à la Cour
quelque affaire ;
Je crois vous voir prompte
à vous oublier ,
D'un pas léger & d'un air
familier
Vers le Dauphin pour de-
but d'ambassade ,
Les bras ouverts courir à
l'embrassade.

S ij

212 MERCURIE

Autant en fit dans un sem-
blable cas

Jeune Marquis que vous ne
valez pas.

Autant en fit & compta
sans son hôte,

Retenez-en Muse, & n'y
faites faute,

Toute l'Histoire. Au Prince
certain jour

Ce jeune enfant alloit faire
sa cour.

Sa cour, que dis-je, hélas !
c'est un langage

Dont à trois ans on ignore
l'usage.

Sans tant tourner disons

qu'il l'alloit voir
Plus par instinct mesme
que par devoir.
Le cœur qui fut son guide
& son genie
Ne connoist point tant de
ceremonie.
Depuis long temps flaté
de ce plaisir,
Le pauvre enfant brusloit
d'un vray desir
De voir le Prince, & disoit
à toute heure,
Quand le verrai-je ? il se
tourmente, il pleure,
Il veut le voir ; soyez sage
& demain,

214 MERCURE

Luy disoit on, vous le ver-
rez soudain.

Il s'appaisoit, une telle pro-
messe

Plus le touchoit que bon-
bons ny carresse.

Arrive enfin ce jour tant
souhaitté,

Long-temps promis, &
souvent acheté,

D'attendre au moins un
moment qu'on l'instruise:

Point de nouvelle, il faut
qu'on l'y conduise.

Sans differer, enfin pour
faire court,

On l'y conduit, ou plutôt

GALANT. 215

il y court.

En le voyant il ne se sent
pas d'aise,

Il vole à luy, saute à son
col, le baise

De tout son cœur; qui n'en
feroit autant?

Si l'on osoit, n'en faites rien
pour tant,

Un tel debut quoyqu'assez
pardonnable;

Muse, n'eut pas un succez
favorable.

Bientost le Prince estant
debarassé

Des petits bras qui l'a-
voient embrassé,

216 MERCURIE

Sur l'embrasseur jette une
œillade ;

Et reculant quatre pas en
arriere ,

Son petit cœur , mais no-
ble & qui se sent ,

Est tout émû de ce trait
indecent.

Que fera-t il ? il s'agite , il
secouë

Avec depot ce baiser de sa
jouë ;

Et de sa main il semble
s'efforcer

S'il est possible au moins
de l'effacer.

A tous ces traits d'un cour-
roux

roux respectable,
Que dit, que fit, que de-
vint le coupable,
Coupable, oùy qu'il soit
ainsi nommé,
Mais seulement pour avoir
trop aimé.

Le pauvre enfant dans une
allarme extreme
Se fit d'abord son procez
à luy mesme,
Ses yeux baïssiez, immobile,
interdit,
Il reconnut sa faute, il en
rougit,
Son repentir repara son
audace,

Decembre 1713. T

218 MERCURE

Par son respect il merite sa
grace,
Et s'approchant humble-
ment du Dauphin
Il fit sa paix en luy baisant
la main :
De tout cecy vous paroîs-
sez surprise,
Et vostre esprit raisonnant
à sa guise,
Se dit tout bas, Prince tant
soit il grand,
Si jeune encor envieroit-il
son rang ;
Dés son berceau touchant
à la Couronne,
Distingue-t-il l'éclat qui

l'environne ,
Et de Louis présomptif
successeur
De son destin comme il a
la grandeur ;
Muse , il la sent , s'il ne sçait
la connoître ,
Dans les Heros que pour
regner fit naître
Des grands Bourbons la
Royale Maison ,
Le sang inspire & prévient
la raison ,
Le noble instinct qui dans
leur cœur domine ,
Rappelle en eux leur celef-
te origine ,

220 MERCURE

Et de ce sang receu de tant
de Roys

La majesté reclame tous
ses droits.

Allez donc, Muses, & de-
formais instruite

Sur ces leçons reglez vos-
tre conduite,

De ce soleil sous l'enfance
éclipsé,

N'approchez point d'un air
trop empressé,

Sans affecter des airs de
confiance,

Qu'une modeste & naïve
assurance

Gagne le Prince & puisse

de sa part
Vous attirer quelque ten-
dre regard :
Haranguez peu , mais que
vostre visage ,
De vostre cœur exprime
le langage ,
Je ne dis pas qu'un petit
compliment
Assaisonné du sel de l'en-
jouëment ,
N'eust son merite & mes-
me ne pust plaire ;
Mais l'embarras , Muse, est
de le bien faire ,
Le tout despend des mo-
mens & du tour ,

222 MERGURIE

Vous l'apprendrez des
Rheteurs de la Cour ;

Point ne connois pour l'art
de la parole

De plus adroite & plus
subtile école.

Le beau parler vint au
monde en ce lieu ,

Et Compliment est leur
Croix de ParDieu.

L'air du pays qui de luy-
mesme inspire ,

Vous dictera ce que vous
devez dire.

Si cependant vous doutez
du succez ,

Retranchez . vous à faire

des souhaits ;
C'est un encens qui fut
toujours de mise ,
Mais faites - les en Muse
bien apprise ,
Vous trouverez de quoy
dans le Dauphin ,
Et sur son compte on en
feroit sans fin.
Souhaittez - luy les vertus
de son Pere ,
Adjoustez y les graces de
sa Mere ,
L'ame & le cœur du Dau-
phin son ayeul ,
De Louis tout , il com-
prend tout luy seul.

224 MERCURE

Luy souhaitter qu'à Louis
il ressemble,

C'est le doüer de tous les
dons ensemble.

S'il demandoit, comme il
faut tout prévoir,

Pourquoy ne suis-je moy-
mesme allé le voir?

Vous luy direz à l'oreille,
mon Prince,

Je croi qu'il a quelque af-
faire en province,

Mais en tout cas à luy ne
tiendra point

Que ne soyez obëi sur ce
point.

LABELLE LAIDE
ou la Duperie de Bre-
tagne , Avanture de
l'an passé.

EN une Ville de basse Bretagne brilloit , malgré sa laideur , une fille de condition , c'estoit un prodige ; car avec des traits , dont la description auroit donné l'idée d'une très-laide personne , elle avoit desja fait de tres-fortes passions.

226 MERCURE

Elle avoit les yeux petits, le front étroit, le nez court & relevé, la bouche fort grande, mais de belles dents, un rire agréable, un air de vivacité répandu dans tous ses traits, la rendoient la plus piquante personne de la Province, en sorte qu'on la nommoit par singularité *la belle laide*. Un Marquis passionnément amoureux d'elle, mais qui n'avoit pas assez

de bien pour l'épouser ,
elle qui n'en avoit point
du tout , fit une cam-
pagne dans la marine, &
rencontra en plusieurs
endroits un Baron nego-
ciant qui avoit fait plu-
sieurs voyages sur mer ,
moitié guerre , moitié
marchandise , & n'avoit
réüssi ny à l'un ny à l'au-
tre , étant tres-pesant de
genie. Ayant fort peu de
sens & de hardiesse il per-
dit par avarice beaucoup

d'occasions de gagner. Il avoit mis sur un vaisseau quelque argent , ce vaisseau ayant péri , il se dégoutta du negoce , & resolut de revenir sur son pallier où il vivoit dans une de ses terres fort engagée par les pertes qu'il avoit faites. Ce Baron devenu très-mal aisé, pria ses amis de luy chercher quelque femme jeune ou vieille , belle ou laide , vertueuse ou non , pour-

vû qu'elle luy apportast de l'argent comptant. Il ne luy importoit, cette espece d'avis circulaire qu'il donnoit à la Province du besoin qu'il avoit de se marier, vint aux oreilles du Marquis, qui trouva dans la bourse de ses amis dix mille écus d'argent comptant, avec lesquels il medita de faire la fortune de sa belle laide & la sienne en la maniere que vous allez voir,

230 MERCURIE

& à l'occasion d'une Lettre qu'il receut de Cadis en ce temps-là.

Un amy du Marquis qui l'avoit veu à Cadis avec le Baron , & qui estoit alors à Cadis où un ancien associé du Baron estoit en peine de sçavoir ce qu'il estoit devenu , écrivit au Marquis de luy faire sçavoir si le Baron estoit en Bretagne , & luy manda par occasion que c'estoit pour luy

donner avis que son ancien associé avoit recouvert depuis peu sur les debris de ce Vaisseau qui avoit pery , plusieurs effets , qui pour la part du Baron se montoient à peu près à cinquante mille écus. Sur cette Lettre d'avis , ce Marquis qui eût esté assez passablement honneste homme s'il eût esté riche , & s'il n'eût point esté amoureux, oublia en ce moment l'exa-

232 MERCURE

ête probité pour se rendre legitime maistre de cescinquante mille écus, en profitant de la betise & de la paresse du Baron. Voicy ce qu'il fit de concert avec sa belle laide.

Une fille plus vieille que jeune, & réellement très - laide, les seconda dans cette intrigue: elle alla trouver un Magistrat de la Ville de homme aisé à tromper, parce qu'il estoit bon & charitable,

table, elle luy dit qu'estant de famille delicate sur l'honneur, elle feroit assomée par deux brutaux de freres qu'elle avoit, si elle ne se marioit au plus viste, parce que, disoit-elle, pour sauver son honneur elle n'avoit point de temps à perdre; & pour faire croire qu'elle avoit raison de se presser, elle avoit un peu outré son deshabillé & garni son corset. Le Ma-

Decembre 1713.

V

gistrat eut peine à estre
desabusé de la sagesse de
la fille , parce qu'elle es-
toit d'une laideur à rester
sage toute sa vie malgré
qu'elle en eust. Enfin le
Magistrat luy promet de
proposer au Baron les dix
mille écus qu'elle offrit ,
& de disposer adroite-
ment le Baron à la pren-
dre en deshabillé en fa-
veur des dix mille écus ;
& il fut resolu , qu'on
adresseroit le Baron chez

une Dame avec qui elle logeoit , & qu'on luy diroit d'y aller incognito sous quelque prétexte , pour voir si la laideur ne le rebutteroit point.

Deux jours après le Baron alla de la part du Magistrat chez l'hostesse intrigante de cette entrevue qui l'entretint un moment de la laideur singulière de la fille à marier , luy disant qu'elle ne laissoit pas d'avoir quel-

que agrément. Enfin , elle luy fit voir la belle laide au lieu de la laide laide : d'abord le Baron en fut charmé , & il en devint passionnément amoureux. A la seconde visite il fit confidence de son amour au Magistrat qui avoit entendu quelquefois parler de la belle laide , & qui estant un bon homme fort retiré , la confondit avec la laide laide qu'il avoit vuë. Il

ne pouvoit pourtant
s'empescher d'admirer
comment le Baron en es-
toit devenu amoureux ;
& le Baron luy répon-
doit qu'en effet elle n'a-
voit pas les traits beaux,
mais qu'elle l'avoit char-
mé. Le Magistrat n'ayant
nul interest d'approfon-
dir d'avantage ce qui
pro quo , luy dit , que
puisque'il estoit content
il n'avoit qu'à convenir
de ses faits , & qu'il iroit

signer le contrat , mais que puisqu'il s'estoit entremis pour ce mariage , qu'il prit bien garde à ne luy pas donner parole mal-à-propos , & à ne luy point faire de reproches dans la suite ; qu'il ne luy garantissoit la fille qu'à l'égard des dix mille écus. Le Baron protesta qu'il estoit dans une impatience extrême , & que dès le lendemain on termineroit.

Le Magistrat qui s'estoit informé à quelqu'un qui estoit la belle laide, avoit esté instruit qu'un Marquisen estoit devenu fort amoureux; & sans sortir de son erreur l'a crut tousjours la mesme qui l'estoit venu trouver.

Le jour fut pris enfin pour le lendemain, & en prenant ce dernier rendez vous la laide belle qui avoit tousjours imité le deshabiller dont l'autre

avoit dit la cause au Magistrat, affecta sur tout ce jour-là de l'estaller encore davantage, en mesme temps que ses charmes achevoient de déterminer le Baron à supporter les malheurs qu'on luy avoit fait pressentir, & qu'il avoit à demy preveu, comme nous l'avons dit. Il estoit donc passionné-ment amoureux, & n'avoit sur l'amour qu'une delicateffe basse Bretonne.

Vous

Vous avez veu que le
Magistrat de bonne foy
qui la donnoit au Baron
avoit esté trompé luy-
mesme par le manège de
la laide, & qu'il ne s'é-
toit point trouvé aux en-
trevuës de la belle laide
& du Baron, ce qui cau-
sa ce qui pro quo que
vous verrez dans la suite.
La belle laide cruë en-
ceinte par le Baron, signa
la première une promesse
de mariage sous sein pri-

Decembre 1713.

X

242 MERCURIE
vé , & feignant après
avoir écrit son nom , une
honte subite & un re-
mors d'avoir à se repro-
cher de ne pas avoüer
franchement à son époux
qu'elle n'avoit pas un
cœur tout neuf , le tira à
quartier dans un coin de
la chambre , & luy avoüa
les yeux en pleurs , qu'il
feroit obligé de faire dans
trois mois la dépense d'un
Baptême. Le Breton en-
chanté de la beauté & de

la sincerité de sa nouvelle épouse , pleura aussi de son costé , & ensuite vint signer la promesse qu'ils avoient quittée de vûë. On attendoit avec impatience , disoit on , le Magistrat qui devoit signer comme témoin. Dans cette impatience l'épouse monta en carrosse pour aller au devant de luy , & quelque temps après on vit revenir avec le Magistrat la laide laide , qui

244 MERCURE
du plus loin qu'elle vit le
Baron courut l'embrasser
comme époux. M. le Ba-
ron voyant cet épouvan-
tail, s'estonna, se troubla,
& jura bas Breton que ce
n'estoit point la celle qui
avoit signé : ceux qui es-
toient du complot luy di-
rent qu'il extravaquoit,
& le Magistrat qui n'a-
voit jamais veu que cel-
le là, le crut réellement
extravagant, quand il luy
jura que celle à qui il s'é-

toit marié estoit charman-
te. Voicy comment on la
voit escamotée pour luy
substituer la laide affreu-
se. La belle après avoir
signé un papier, avoit
occupé les yeux & le
cœur du Baron, pen-
dant qu'on substitua un
autre papier où celle-cy
avoit réellement signé,
& c'estoit ce dernier que
le Baron avoit signé aussi,
enforte qu'il estoit marié
avec la laide qui luy ap-

portoit à ce qu'il crut un enfant en mariage. D'ailleurs les dix mille écus estoient réellement sur table , & c'est ce qui tenoit au cœur du Baron à qui on proposa que si ce mariage ne luy convenoit pas qu'on pouvoit annuler l'affaire. Comme on vit qu'il ne pouvoit se résoudre ny à lascher les trente mille francs ny à se charger de la laide enceinte , le Marquis qui

estoit present luy fit une proposition en ces termes :

Rien n'est plus vray ,
Monsieur , que tout ce
qu'on vous a dit , & je
suis passionnément a-
moureux de cette belle
laide , & si amoureux ,
que j'avois dessein de
l'emmener à Cadis. Vous
avez eu autrefois quelque
action sur un vaisseau qui
a pery, si vous voulez me
ceder la part que vous y

248 . MERCURE

avez, j'iray demesler là-
has ce qu'on pourroit en
avoir sauvé, & à tout ha-
zard je vous laisse ces dix
mille écus d'argent com-
ptant, & je me charge
du contrat. Le traité fut
conclu, & ce que le Ba-
ron ceda au Marquis se
trouva assez considerable
pour servir de dot à sa
belle maistresse qui n'a-
voit jamais commis au-
cune faute contre son
honneur, mais bien con-

tre la sincerité en trom-
pant le Magistrat & le
Baron.

DONS DU ROY.

LE 24. Decembre veille
de Noël sa Majesté donna
l'Abbaye de Landevenech
Ordre de Saint Benoist ,
Diocèse de Quimperco-
rentin à l'Abbé de Varen-
nes , Chapelain du Roy.

Landevenech , est un
Bourg de France dans la
Bretagne , en latin *Land-
venceum*. Il est situé sur la

250 MERCURIE

Baye de Brest , de l'autre costé & vis-à-vis de la Ville de ce nom dont il est éloigné de trois lieux ; on dit que l'Abbaye de Landevenech a esté fondée par Grallon Roy de Bretagne.

L'Abbaye d'Herivaux à l'Abbé de Puismartin.

L'Abbaye de Sully , Ordre de Saint Benoist , Diocèse de Bourges , à l'Abbé du Vallon.

L'Abbaye de la Trappe Ordre de Cîteaux Diocèse de Séez , à Don Isidore Danneretier , Religieux du mesme Ordre.

La Trappe, ou Nostre-Dame de la Maison-Dieu, est située vers les Confins de la Normandie, dans le Perche, entre les Villes de Seez, Mortagne, & Laigle. Elle est dans un grand Vallon, les Collines & la Forest qui l'environnent sont disposées de telle sorte qu'elles semblent la vouloir cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plants d'Arbres fruitiers, des paturages, & neuf Estangs qui

252 MERCURE
sont autour de l'Abbaye.
Elle fut fondée l'an 1140.
par Rotrou Comte du
Perche, & consacrée sous
le nom de la Sainte Vier-
ge l'an 1214. par Robert
Archevesque de Roüen,
Raoul Evesque d'Evreux,
& Silvestre Evesque de
Séez. Le relaschement ou
elle estoit tombé depuis
un grand nombre d'an-
nées, porta Messire Ar-
mand Jean Bouthilier de
Rancé, qui en estoit
Abbé Commandataire, &
qui se sentoît vivement

touché de l'amour de Dieu,
à exhorter les Religieux de
demander eux - mesmes
qu'elle fust mise entre les
mains de l'estroite Obser-
vance de l'Ordre de Cî-
teaux pour y restablir la
premiere & la veritable
pratique de la Regle , ce
qui fut fait par un Con-
cordat passé avec l'Abbé
& les Anciens Religieux
de la Trappe le 17. d'Aoust
1662. Ce fut en vertu de
ce Concordat , que ceux
de l'estroite Observance
entrèrent dans ce Monas-

254 MERCURE
tere & en prirent possession. Lorsqu'ils commen-
çoient à y faire revivre le
premier esprit des Peres
& des Saints qui en ont
esté les Fondateurs, l'Abbé
de Rancé qui s'estoit reti-
ré du monde depuis quel-
que tems, obtint du Roy
la permission de tenir cet-
te Abbaye en Regle, &
prit l'Habit Regulier en
1663. dans le Convent de
Nostre-Dame de Persei-
gne, où il fut admis au
Noviciat, & où il fit Pro-
fession le 26 Juin 1664.

Lorsqu'il eut receu de la Cour de Rome ses Expositions pour tenir l'Abbaye de la Trappe en Regle, il s'y rendit le 14. Juillet suivant, & ne songea plus qu'à inspirer par son exemple aux Religieux dont il estoit devenu le Pere & le Pasteur, le desir de reprendre toutes les austeritez & les penitences qui estoient en usage dans l'establissement de cette Sainte Regle. Il n'y eut aucun des Religieux qui ne voulut imiter

256 MERCURIE

la conduite toute édifiante de ce Saint Abbé, & ne voulut s'abstenir comme lui de boire du vin, de manger des œufs & du poisson, ajoutant à cela le travail des mains chaque jour pendant trois heures. Toutes les actions de ces saints Anachorettes sont des prières continuelles à Dieu : en Esté ils se couchent à huit heures, & en Hyver à sept: ils se levent la nuit à deux heures pour aller à Matines qui durent jusqu'à quatre

quatre heures & demie ,
ils disent outre ce grand
Office celuy de la Vierge ,
les jours où l'Eglise ne so-
lemnise la Feste d'aucun
Saint : ils recitent encore
l'Office des Morts , au sor-
tir de Matines , si c'est en
Esté , ils peuvent s'aller re-
poser dans leurs Cellules
jusqu'à Prime , l'Hyver ils
vont dans une Chambre
Commune proche du
Chauffoir où chacun lit
en particulier , les Prestres
prennent d'ordinaire ce
tems là pour dire la Messe :

Decembre 1713.

Y

à cinq heures & demie ils disent Prime & vont ensuite au Chapitre où ils entendent les predications que leur fait l'Abbé ou le Prieur : sur les sept heures ils vont travailler , ils se mettent les uns à labourer la terre , les autres à la cribler , d'autres à porter des pierres , chacun recevant sa tâche sans choisir ce travail L'Abbé luy-mesme est le premier au travail , & s'employe souvent à ce qu'il y a de plus abject. Quand le tems ne permet

pas de sortir, ils nettoient
l'Eglise, balayent les
Cloistres, écurent la vais-
selle, font des lessives;
souvent ils sont plusieurs
assis contre terre les uns
aupres des autres à ratifier
des racines sans jamais
parler ensemble, plusieurs
travaillent à des ouvrages
de menuiserie, d'autres à
tourner, n'y ayant guere
de choses necessaires à la
Maison, & à leur usage
qu'ils ne fassent eux-mes-
mes, après quoy ils retour-
nent à l'Office: vers les

onze heures ils entrent au Refectoire qui est fort grand , où il y a un long rang de Tables de chaque côté ; celle de l'Abbé est en face au milieu des autres , & contient les places de six ou sept personnes. Il se met à un bout , ayant à sa gauche le Prieur , & à sa droite les Etrangers , lorsqu'il y en a qui mangent au Refectoire , ce qui arrive très rarement. Ces tables sont nuës & sans nappes , mais fort propres. : Chaque Reli-

gieux a sa serviette, sa tasse de faïence, son cousteau, sa cuëillere, & sa fourchette de buis. Ils ont devant eux du pain plus qu'ils n'en peuvent manger, un pot d'eau, un autre pot d'environ chopine de Paris plein de cidre. Leur pain est fort bis & gros, à cause qu'on ne fasse point la farine, & qu'elle est seulement passée par le crible. On leur sert un potage quelquefois aux herbes, d'autres fois aux pois & aux lentilles, & ainsi differemment

262 MERGURIE

d'herbes & de legumes ,
mais tousjours sans beurre
& sans huile , avec deux
petit plats de legumes , ou
de boulie , ou de gruau , se-
lon la saison. Leurs sauces
ordinaires sont faites avec
du sel & de l'eau épaissie
avec un peu de gruau , &
quelquefois un peu de lait.
A une heure ils retournent
au travail qui dure encore
une heure & demie ; après
le travail ils font quelques
meditations ou lecture
spirituelle jusqu'à Vêpres
qu'ils chantent à quatre

heures. Les jours qu'ils ne jeûnent pas on leur donne pour leur souper un peu de cidre, une portion de racines, & du pain comme à diner avec quelque pomme ou poire pour dessert: pour les jeûnes de la Regle on leur donne quatre onces de pain, un peu de cidre, avec deux pommes ou poires; mais pour les jeûnes de l'Eglise ils n'ont que deux onces de pain & une fois à boire. Les mets ordinaires pour les Etrangers sont un potage, deux ou

trois plats de legumes ; on ne leur sert point de poisson quoique les étangs en soient remplis. Ils ont un appartement particulier , & n'entrent dans les Cloistres que pour aller à l'Eglise aux heures de l'Office. Cette Eglise n'a rien de considerable que la sainteté du lieu. Elle est bastie d'une maniere Gothique , & le bout du costé du Chœur semble représenter la poupe d'un vaisseau. Tout l'ouvrage en est grossier , & mesme contre les
regles

regles de l'Architecture, Sa grandeur est de vingt-deux toises de long, sur neuf de large ou environ.

Le nombre de ses Solitaires s'est tellement augmenté depuis la Reforme, que la réputation de leur sainteté ayant inspiré au Grand Duc de Tolcane l'envie d'establir une Maison de cette mesme Reforme dans l'Abbaye de *Buon Solasso*, qui est dans ses Etats, & qui luy a esté accordé par le Pape, il a fait demander au Roy dix.

Decembre 1713. Z

266 MERCURE

huit Religieux de la Trappe , qui en partirent au mois de Février 1705. avec la permission de Sa Majesté pour se rendre en Italie. Un de ces Religieux connu dans le monde sous le nom du Comte d'Aria Piémontois de naissance , & qui a fait autrefois une grande figure à la Cour de Savoye , a esté nommé Abbé de cette Mission. Le frere Arsene , frere aîné du Marquis de Janson & de l'Abbé de Janson , & qui a porté dans le monde le nom

de Comte de Rosemberg,
est du nombre des dix huit
Religieux.

L'Abbaye d'Épagne à la
Dame Lambert de To-
rigny.

L'Abbaye de Laval, Or-
dre de S. Benoist, Diocèse
du Mans , à la Dame de
Bossosel. Laval est une Vil-
le de France dans le Bas
Mayne. Elle est située sur
la riviere de Mayenne , à
six lieuës de la Ville de ce
nom. Cette Ville que l'on
appelle autrement *Laval-*
Guyon , a titre de Comté

268 MERCURE

Pairie, & s'est renduë recommandable par le grand trafic de toilles que l'on y fait. On y voit un College, deux Eglises Paroissiales, qui sont la Trinité & S. Venerand, & deux Collegiales. La premiere qui est aussi Paroissiale est dediée à Saint Thugal & l'autre à S. Michel. La ville de Laval appartient aux Seigneurs de la Tremoille. Il y a une Chambre des Comptes pour les Terres dépendantes de ce Comté; un Siege Royal; Siege des

Traitez ; Election ; Grenier
à Sel ; & Département de
Gabelles.

L'Abbaye de Nostre-
Dame de Meaux , Ordre
de S. Augustin , Diocèse
de Meaux , à la Dame le
Pilleur , Prieure du Prieuré
d'Andely. Meaux , Ville de
France , Capitale de la
Brie , avec Evêché Suffra-
gant de Paris , est située
sur la Riviere de Marne.
L'Eglise Cathedrale de-
diée à S. Etienne est magni-
fique dans ses ornemens
& dans sa structure. Cet

édifice passoit pour un ouvrage achevé avant que les Anglois eussent ruiné l'une de ses Tours. Celle qui est demeurée en son entier est admirable dans sa grosseur, & dans les miniatures dont elle est embellie. Le Chapitre de cette Eglise, qui compte saint Santin parmi ses Evêques, est composé d'un Doyen, d'un Grand Archidiacre, d'un Chantre, d'un Thresorier, de l'Archidiacre de Brie, & de vingt quatre Chanoines. Le Diocèse n'a

que 210. Paroisses. Il comprend quatre Abbayes d'hommes , & quatre de filles. Il y a Bailliage, Juge Présidial, Prevosté, Marchaussée, Election, & Grenier à Sel. Elle a titre de Comté, & un assez grand nombre d'habitans.

S U P P L E M E N T

aux Nouvelles.

Les Lettres de Stockholm du 15. Novembre portent, que suivant les ordres du Roy de Suede,

Z iiij

la Princesse Ulrique sa
sœur s'estoit chargée de la
Regence durant son ab-
sence, & qu'elle en avoit
pris possession le 10. s'es-
tant trouvée ce jour-là pour
la premiere fois au Conseil;
qu'il y avoit esté resolu de
convoyer une Diete ge-
nerale des Etats du Royau-
me, & qu'on avoit expédié
pour cette convocation des
Lettres circulaires, dans
lesquelles on marque qu'on
y delibereroit sur les reme-
des qu'on pouvoit appor-
ter au mauvais état où le

Royaume se trouvoit ; sur les mesures les plus convenables pour traiter & conclurre la Paix avec les ennemis ; & enfin pour envoyer une Députation solennelle au Roy de Suede en Turquie , luy représenter le veritable état de son Royaume , & recevoir ses ordres ; qu'on avoit receu une Relation de Peterfbourg de ce qui s'estoit passé en Finlande jusqu'au 8. Octobre , très différente de celle qu'on publioit. Elle porte que le premier Octo-

bre l'Amiral Apraxin avoit marché avec l'Armée vers Trawasthus, que les Suédois avoient abandonné, après avoir jetté leurs Canons dans la Riviere, & ils s'estoient retirez au-delà de la riviere de Pelken, qui s'eslargit en forme de Lac, où ils se retrancherent & jetterent des batteries. Les Moscovites les suivirent, & camperent vis-à-vis durant quatre jours. Ils firent aussi des Batteries, & preparerent des Pontons, sur lesquels le Prince

de Galliezen s'embarqua avec six cens hommes choisis, & il alla le 7. mettre pied à terre à demie lieuë de là, à la gauche des Suedois. Ils se deffendirent courageusement, néanmoins après un combat de trois heures, ils furent obligez de ceder au nombre supérieur des Moscovites : les Suedois perdirent dans cette action cinq cens soixante hommes, & deux cens quarante faits Prisonniers, sept gros Canons, d'autres plus petits, & plu-

276 MERCURE

sieurs Drapeaux ; que les Moscovites avoient perdu cent vingt hommes , & plus de cinq cens bleffez. On mande de Pomeranie que les Troupes Saxonnnes qui en sont sorties , ont fait dans leur marche de si grands defordres , qu'un Officier du Roy de Prusse en a fait arrester six-vingt hommes , afin d'obtenir satisfaction des dommages qu'elles ont causez.

Les Lettres de Berlin du 12. portent que le Sieur Golowkin Ambassadeur du

Czar près du Roy de Prusse , luy avoit présenté un Memoire par lequel le Czar s'excuse de ratifier le Traité conclu avec le Prince Menzikow , touchant le sequestre de la Pomeranie , à moins qu'on ne change trois Articles du Traité conclu entre le Roy de Prusse & le Prince Administrateur de Holstein-Gottorp , qu'il prétend luy estre préjudiciables , & à ses Alliez.

On écrit de Vienne que les Etats de la Basse Autriche continuënt leurs Déli-

berations sur le subside
d'un million & demi d'é-
cus qu'on leur demande,
& qu'on ne croit pas qu'ils
puissent fournir; qu'on voit
en cette Ville la copie d'u-
ne Lettre que l'Archiduc
écrivit au Czar le 4. No-
vembre. Elle contient des
plaintes de ce que le Prince
Menzikow avoit sans au-
cun droit exigé deux cens
mille écus de la Ville de
Hambourg, trois cens tren-
te trois mille trois cens
trente trois écus de celle de
Lubek, outre un present

de cinq mille ducats , & de ce qu'il avoit obligé par execution militaire, les peuples du païs de Meckelbourg à porter des vivres à son Camp devant Stetin, ce que la petite Ville de Male ayant refusée , elle avoit esté prise d'assaut & pillée ; qu'il n'avoit pû se dispenser comme Chef de l'Empire , de luy en porter ses plaintes , & d'emploïer ses bons offices pour faire restituer à ces Villes & à ces peuples ce qui leur a esté enlevé ; que la con-

noissance qu'il avoit de la justice & de la grandeur d'ame du Czar ne luy permettoit pas de douter qu'il ne fit faire cette restitution, & qu'il n'empeschât à l'avenir de pareilles violences.

On mande de Madrid que le Roy a donné le Gouvernement de Roses dans le Lampourdan, à Don Antonio Marin de Guerra, Maréchal de Camp; que le Marquis de Morous Ambassadeur du Roy de Sicile y estoit arrivé. Les Lettres
de

de Catalogne portent que les Troupes Espagnolles qui servoient aux Pais Bas commençoient à arriver dans cette Principauté ; qu'on préparoit toutes choses pour faire le siege de Barcelone, & que plusieurs des principaux habitans ayant appris qu'on équipoit à Cadis une Escadre pour l'assieger aussi par Mer, & ne voulant pas y demeurer enfermez, s'estoient embarquez secretement, & s'estoient retirez à Genes. D'autres avis de Catalogne

Decembre 1713. Aa

portent que les habitans de Barcelone manquoient de viande , & qu'ils commençoient à avoir disette de pain , ce qui avoit causé une émotion du peuple , dans laquelle quelques personnes avoient esté tuées ; qu'on continuoit dans le Camp les préparatifs nécessaires pour le siege de cette ville-là , & que l'on n'attendoit que la jonction des Troupes d'Estremadure , dont la plus grande partie étoit encore sur la frontiere de Catalogne , & l'ar-

rivée de l'Escadre, qui outre les vivres & les munitions dont elle est chargée, a encore embarquée des Troupes à Cadis, à Carthagene, & sur les costes du Royaume de Valence.

On mande de la Haye que le Duc d'Osbonne y avoit envoyé le Comte de Pinto son frere pour visiter le Palais d'Espagne & le faire reparer; que le Traité de Commerce entre l'Espagne & l'Angleterre avoit esté signé le 9. de ce mois; qu'on n'attendoit que le re-

tour des Couriers de Madrid & de Lisbonne pour conclurre les Traitez entre l'Espagne & le Portugal, & entre l'Espagne & cet Etat.

On écrit de Bruxelles que les Etats de Brabant, de Flandres, & de Haynaut estoient sur le point de terminer leurs differens avec le Roy de Prusse pour les quatre-vingt mille écus qu'il leur demande.

On a appris de Dunkerque que le premier de ce mois on y avoit fait sauter les deux Risbans.



TABLE.

E <i>Trennes.</i>	3
<i>Articles des Enigmes.</i>	26
<i>Paraphrase d'un fragment de Poësies Grecques, par de là le Fleuve fatal.</i>	38
<i>Mort du Comte d'Aldhemar.</i>	49
<i>Erudition sur le Vin.</i>	50
<i>L'Isle des Pecheurs. Historiette traduite de l'Italien par M. de Pre...</i>	93

T A B L E.

<i>Chanson en Etrennes de . .</i>	112
<i>A la belle inhumaine de . .</i>	116
<i>A la belle Foïeuse d'ombre avec les deux as noirs.</i>	117
<i>A Monseigneur Desmarets , Ministre d'Etat , & Con- troleur General des Finan- ces. Ode.</i>	121
<i>Nouvelles.</i>	133
<i>Nouvelles d'Espagne.</i>	150
<i>Extrait de la Gazette de Ci- there , &c.</i>	156
<i>Le Gazetier à la jeune Mariée.</i>	166
<i>Envoy.</i>	168
<i>Mariage.</i>	169
<i>Morts.</i>	188

T A B L E.

Elections. 190

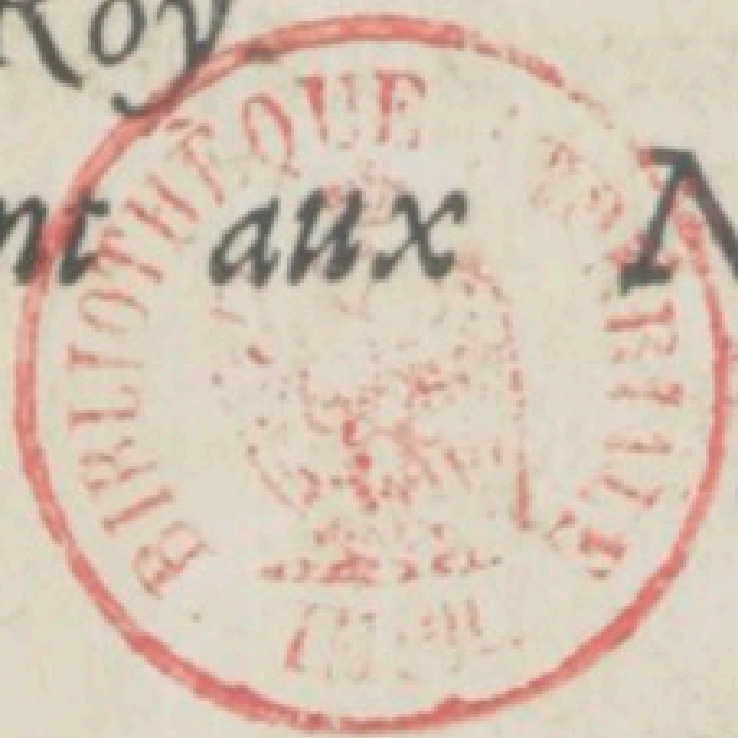
Extrait du Discours de Monsieur de Reaumur , sur la prodigieuse ductilité de diverses matieres. 193

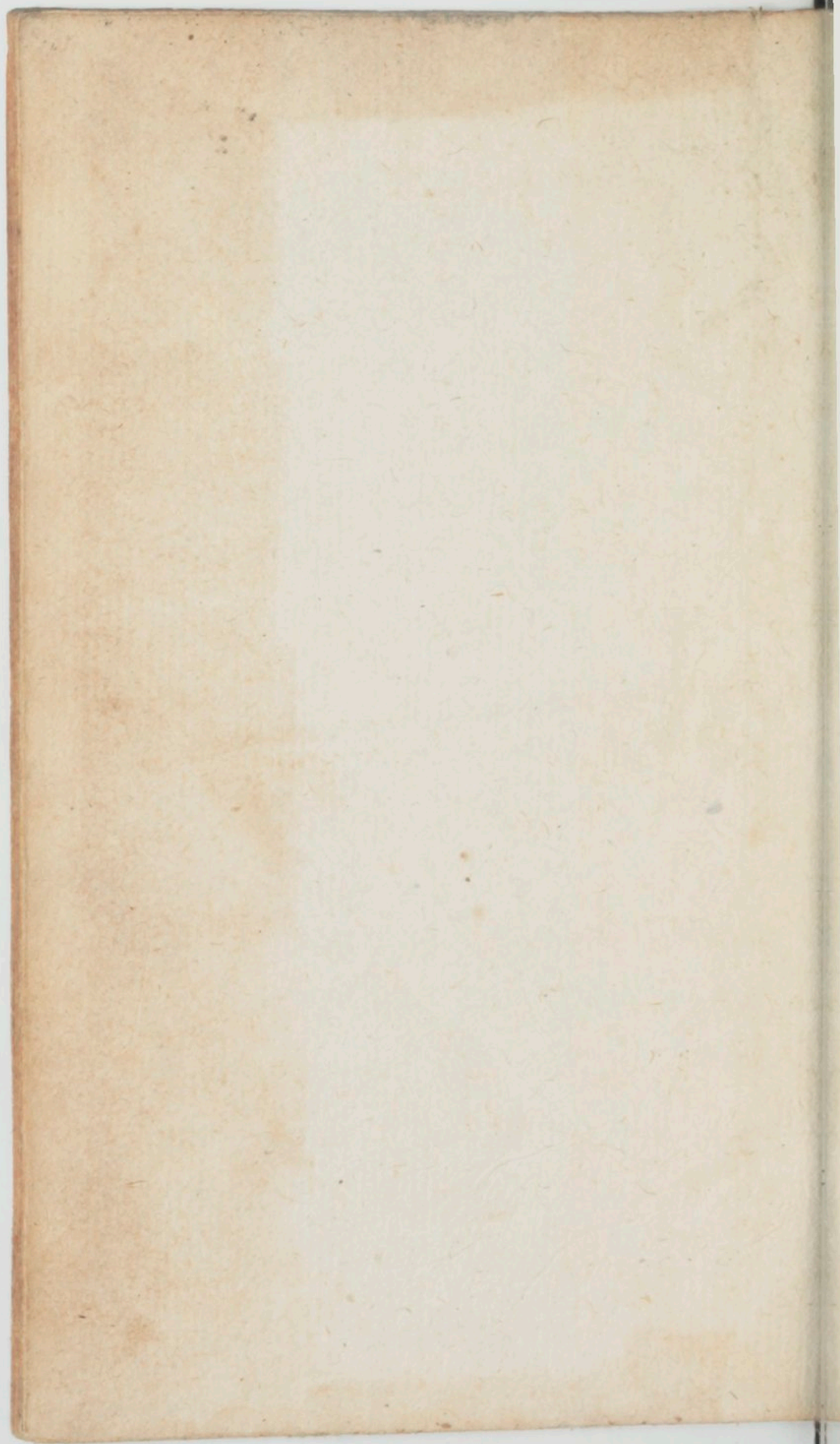
Pour M. le Dauphin , au sujet d'une Avanture entre luy & le petit Marquis de Brancas. 207

La belle Laide , ou la Duperie de Bretagne , Avanture de l'an passé. 225

Dons du Roy 249

Supplement aux Nouvelles. 271





49

109-190

